

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ÉTRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

2^e Législature

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1965-1966

COMPTE RENDU INTÉGRAL — 26^e SÉANCE

1^{re} Séance du Mercredi 20 Octobre 1965.

SOMMAIRE

1. — Mise au point au sujet d'un vote (p. 3879).
MM. Morlevat, le président.
2. — Cessation de mandat et remplacement d'un député membre du Gouvernement (p. 3880).
3. — Loi de finances pour 1966 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3880).

Affaires étrangères.

MM. Lepage, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan; Ribière, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères; Roux, rapporteur spécial pour les relations culturelles; Weber, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les relations culturelles; Deniau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les relations culturelles; Couve de Murville, ministre des affaires étrangères.

MM. Maurice Faure, le ministre des affaires étrangères, Schumann président de la commission des affaires étrangères; Bettencourt, Feix, Sanguinetti.

Renvoi de la suite du débat.

4. — Ordre du jour (p. 3901).

PRESIDENCE DE M. PIERRE PASQUINI,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

MISE AU POINT AU SUJET D'UN VOTE

M. le président. La parole est à M. Morlevat.

M. Robert Morlevat. Monsieur le président, dans le scrutin d'hier sur les crédits du titre III du budget de l'éducation nationale, M. de Montesquiou a été porté comme ayant voté contre alors qu'en réalité il a voulu voter pour.

M. le président. Je vous donne acte de votre déclaration.

— 2 —

CESSATION DE MANDAT ET REMPLACEMENT D'UN DEPUTE MEMBRE DU GOUVERNEMENT

M. le président. J'informe l'Assemblée que M. le président de l'Assemblée nationale a pris acte :

— d'une part, de la cessation, le 19 octobre 1965, du mandat de député de M. Frey, nommé membre du Gouvernement par décret du 6 décembre 1962 et élu député le 19 septembre 1965 ;
— et d'autre part, de son remplacement, à partir du 20 octobre 1965, par M. Jean-Claude Servan-Schreiber. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.)

— 3 —

LOI DE FINANCES POUR 1966 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1966 (n° 1577, 1588).

Nous abordons l'examen des crédits du ministère des affaires étrangères.

AFFAIRES ETRANGERES

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils. (Mesures nouvelles.)

« Titre III. — + 31.094.425 francs ;
« Titre IV. — + 129.099.795 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils. (Mesures nouvelles.)

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ETAT

« Autorisation de programme, 41.730.000 francs ;
« Crédit de paiement, 9.500.000 francs. »

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ETAT

« Autorisation de programme, 50.270.000 francs ;
« Crédit de paiement, 2.200.000 francs. »

Le débat a été organisé comme suit :

Gouvernement, 2 heures 15 minutes ;
Commissions, 1 heure 10 minutes ;
Groupe de l'U. N. R. - U. D. T., 2 heures 35 minutes ;
Groupe socialiste, 50 minutes ;
Groupe du centre démocratique, 40 minutes ;
Groupe communiste, 35 minutes ;
Groupe du rassemblement démocratique, 35 minutes ;
Groupe des républicains indépendants, 20 minutes ;
Isolés, 10 minutes.

La parole est à M. Lepeu, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.)

M. Bernard Lepeu, rapporteur spécial. Mesdames, messieurs, le budget des affaires étrangères pour 1966 que j'ai l'honneur de rapporter devant vous peut s'analyser, du point de vue de l'importance des crédits demandés, en une reconduction pure et simple du budget de 1965.

Or, l'année dernière, j'avais déjà signalé que la progression des crédits relatifs aux services diplomatiques proprement dits était de 1,6 p. 100, alors que celle du budget général avait été arrêtée à 6,9 p. 100.

Cette année, si l'on déduit les importants crédits affectés à nos relations culturelles et à la coopération technique, dont M. Roux et M. Deniau vous parleront, ainsi qu'un transfert des services du Premier ministre pour l'Algérie, l'amélioration ne sera que de 3 p. 100. Elle reste très inférieure à l'augmentation des dépenses du budget général de 1966. Par rapport à certains autres départements ministériels, dont le ministère des finances, ces chiffres sont faibles.

En effet, si l'on déduit encore les mesures incompressibles, telles que l'ajustement obligatoire des charges et des salaires, un pourcentage infime reste destiné à des opérations nouvelles.

Une politique aussi rigoureuse, justifiable pendant les années de stabilisation, devra certainement être revue au cours des prochaines années, sous peine de voir diminuer la position de la France dans le monde.

Je ne laisserai pas votre attention par une énumération de chiffres ; je ne citerai donc que les principaux, en vous demandant de bien vouloir vous reporter à mon rapport écrit et au « bleu » pour le détail.

C'est ainsi que le budget de 1966 des affaires étrangères s'élève à environ 1.268 millions de francs, soit une augmentation de 138 millions de francs par rapport à celui de 1965. En retranchant les dotations applicables aux relations culturelles et à la coopération technique, l'augmentation n'atteint plus que 42 millions de francs environ. Elle comprend encore un transfert, des services du Premier ministre, des crédits affectés à la représentation de la France en Algérie, soit 22 millions de francs. La progression finale ressort ainsi aux environs de 3 p. 100, ce qui, étant donné les augmentations incompressibles, laisse une marge nouvelle quasi insignifiante.

Nous sommes loin, dans la réalité des chiffres d'aujourd'hui, de toutes les protestations véhémentes que nous avons entendues contre une certaine politique de grandeur, une prétendue politique de gaspillage correspondant à une soi-disant politique de prestige.

Ceci dit, le budget de 1966 permettra de maintenir à leur niveau actuel les activités diplomatiques de la France, les besoins essentiels des personnels en métropole et en postes. Elle permettra également de continuer la politique inaugurée en 1965 qui consiste à amplifier considérablement les moyens d'information de nos postes à l'étranger et de multiplier nos publications de documentation et de presse. Enfin, des crédits importants sont réservés à l'acquisition et à l'équipement immobilier de nos postes à l'étranger.

Quant au fonctionnement des services, les dotations relatives aux moyens des services, qu'il s'agisse de l'administration centrale ou des postes à l'étranger, ont été limitées au strict minimum. Au titre III, l'accroissement sera de 30 millions de francs, mais par déduction du transfert de 22 millions de francs des services du Premier ministre, l'augmentation résiduelle est ramenée à 8 millions de francs, dont 6.300.000 représentent des dépenses imputables à la hausse du coût de la vie à l'étranger.

Les mesures nouvelles prévues porteront en fait sur l'étoffe-ment des effectifs destinés aux relations culturelles, à la coopération technique, à la presse et à l'information. Une partie est toutefois affectée au service central d'état civil du ministère des affaires étrangères, chargé de la garde des renseignements d'état civil concernant les personnes non inscrites en métropole.

Ce registre fonctionne à Nantes, comme j'ai eu l'occasion de vous en rendre compte dans mon rapport de l'année dernière. Mais je dois à ce propos présenter une réserve, la plus importante que je ferai sur ce projet de budget : elle porte sur la lenteur prévue du travail de reproduction sur microfilms des documents d'état civil établis avant l'indépendance en Algérie.

Rien n'est encore commencé dans ce domaine et pour 1966 un crédit de 700.000 francs seulement est prévu pour financer les premiers travaux qui doivent s'élever à un total de 3 millions de francs environ.

Je tiens à signaler cet état de fait et j'ose espérer, monsieur le ministre, que vous voudrez bien donner à ce service tous les moyens indispensables pour qu'il puisse réaliser cette mise à jour qui risque, si elle n'est pas menée à son terme très rapidement — je voudrais pouvoir dire dans l'année 1966 — de causer des soucis supplémentaires à nos compatriotes rapatriés d'Algérie, qui n'en ont certes pas besoin.

En ce qui concerne les postes à l'étranger, le budget de 1966 comporte également l'incidence financière des décisions du conseil des ministres d'élever au rang d'ambassade les légations de France à Bucarest, à Budapest, à Sofia et à Tirana. Il porte également sur le transfert des services du Premier ministre au ministère des affaires étrangères, de la gestion des dotations budgétaires destinées à couvrir les dépenses de nos représentations consulaires et diplomatiques en Algérie.

Dans les budgets des années précédentes, des dépenses relativement importantes ont été engagées, notamment lors de l'installation d'ambassades et de consulats dans les pays d'Afrique ayant accédé à l'indépendance, de la réouverture de certains de nos postes au Moyen-Orient et, plus récemment, de l'installation de notre ambassade à Pékin.

Ces dépenses n'ont évidemment pas lieu d'être renouvelées, mais le renforcement de certains autres postes qui ne disposent manifestement pas des moyens de répondre aux nouvelles possibilités offertes à leur action, reste très souhaitable. Cette question mérite d'être traitée sérieusement, alors qu'au contraire, en Afrique du Nord en particulier, le nombre des personnels en poste, malgré des compressions continues, paraît encore être supérieur à une évaluation rationnelle des intérêts français subsistant dans ces pays.

Enfin, comme en 1965, la commission des finances s'est intéressée à la coordination de l'activité des représentants de la France à l'étranger, en particulier dans le domaine économique. La commission a noté avec intérêt les efforts fournis en 1965 pour accroître l'efficacité de notre action dans ce domaine, notamment en faveur de la prospection commerciale sur les marchés étrangers.

Elle a retenu que la création de nouveaux postes de conseillers commerciaux à l'étranger était envisagée et que la compétence des consuls français à l'étranger serait vraisemblablement étendue à des questions d'ordre commercial alors que, bien souvent, leur action se limite exclusivement à des tâches administratives et d'état civil.

Enfin, il est prévu de recruter des agents contractuels, des « prospecteurs » qui viendront seconder dans leur tâche les représentants permanents de la France à l'étranger. Mais il semble que doivent être définis dès maintenant et très nettement la nature et le rôle des représentations commerciales de la France à l'étranger.

Il était tout à fait normal que, pour répondre aux nécessités économiques de l'après-guerre, les fonctions des consuls et des attachés commerciaux fussent devenues essentiellement administratives. Il ne s'agissait plus de la prospection du marché étranger mais souvent de la négociation d'accords bilatéraux, d'accords de contingents ou d'interventions purement administratives en vue de la délivrance de licences d'exportation et d'importation.

Or, les problèmes administratifs ont perdu beaucoup de leur importance en raison du vaste et heureux mouvement de libération des échanges et de simplification des formalités, alors que les questions commerciales revenaient, au contraire, au premier rang.

Les conséquences de cette évolution doivent être tirées sur le plan de notre représentation à l'étranger. Pour être efficace, l'action doit être structurée en profondeur grâce à des personnels qui ont pu acquérir des implantations solides et utiles à l'étranger. C'est précisément le cas des consuls et des agents en poste à l'étranger. Il est donc indispensable d'harmoniser les relations et les actions de ces personnels avec les nouveaux éléments, certainement dynamiques et techniquement compétents, mais forcément isolés dans des pays quelquefois lointains.

Le rattachement de ces différents personnels à tel ou tel département ministériel ne doit pas constituer une gêne, encore moins un obstacle administratif ou psychologique à une action qui doit leur être commune et concertée pour devenir réellement efficace. Cette question est difficile mais elle mérite d'être posée.

Une observation bien différente et plus particulière s'impose au sujet des conditions d'avancement du personnel issu de l'ancienne administration d'outre-mer et intégré dans les cadres diplomatiques à la suite d'une sélection rigoureuse. Une stricte justice exige que l'avancement de ces fonctionnaires se déroule dans des conditions comparables à celles de leurs collègues.

Un effort important se poursuit sur un tout autre plan — la politique immobilière du ministère des affaires étrangères — en vue de doter nos postes à l'étranger d'ambassades, de consulats, de chancelleries et de logements de fonction dignes de notre pays et permettant au personnel d'accomplir un travail effectif dans des conditions normales.

Sur ce dernier point, une autorisation de programme de 1.500.000 francs est prévue pour 1966. De même, le ministère des affaires étrangères dispose d'un crédit supplémentaire de plus de un million de francs afin d'assurer l'entretien des immeubles à l'étranger ainsi que leur modernisation par des ascenseurs, des installations de chauffage et de climatisation, etc.

Ces crédits sont justifiés car il importe de ne pas laisser se dégrader le patrimoine immobilier de la France à l'étranger faute de crédits d'entretien ; ce genre d'économie risque, comme toujours en pareil cas, de se révéler un mauvais calcul.

Ces crédits devront donc certainement être relevés dans l'avenir, d'autant plus que ce domaine immobilier s'étend tous les ans. Cette année encore, l'ensemble des autorisations de programme prévues au titre des dépenses en capital pour l'achat, la construction et l'aménagement d'immeubles diplomatiques et consulaires, s'élèvera à 26.500.000 francs, dont 24.550.000 francs pour l'étranger et 1.950.000 francs pour les Etats malgache et africains d'expression française. Le détail en figure dans mon rapport écrit.

Les considérations qui ont prévalu pour justifier ce programme sont évidentes et je n'insisterai pas, d'autant plus que M. René Ribière en traitera dans quelques instants.

Dans un monde moderne, qui évolue de plus en plus rapidement, le développement de notre action diplomatique doit être soutenu par une politique dynamique et continue d'information. En 1965, la direction des services d'information et de presse a disposé de crédits de l'ordre de 23 millions de francs ; en

1966, cet effort sera non seulement poursuivi mais même accru de deux millions de francs. Le personnel spécialisé indispensable a été mis à la disposition de certains postes.

Cette action s'inscrit dans un programme de cinq ans. Elle est maintenant connue. Elle est très importante et on ne saurait trop vous en féliciter, monsieur le ministre.

Enfin, un crédit de 360.000 francs a été dégagé pour 1966, afin de permettre d'inviter et de recevoir des journalistes étrangers. Ces crédits sont modestes, comparés à ceux dont disposent certains pays comme l'Allemagne ou la Grande-Bretagne. Ils joueront néanmoins un rôle fort important pour l'information dans les différents pays du monde, dans la mesure où le service de leur accueil sera amélioré.

Un sujet de préoccupation, déjà signalé dans mon rapport sur le budget de 1965, est l'importance des contributions internationales, tant obligatoires que bénévoles et le pourcentage très élevé que ces dernières représentent par rapport aux moyens des services diplomatiques proprement dits de notre pays.

La commission des finances a noté que le montant total de la participation française aux contributions obligatoires s'élevait à 252 millions de francs et celui des contributions bénévoles à près de 514.000 francs.

Sans méconnaître le rôle primordial de la plupart de ces organismes internationaux et l'intérêt évident de la France à coopérer avec les autres Etats du monde dans les domaines les plus divers, votre commission, comme elle l'a fait l'année dernière, tient à renouveler ses observations quant à une attention particulièrement rigoureuse à apporter à l'établissement des budgets de ces différents organismes internationaux, ainsi qu'à la surveillance de l'utilisation de ces crédits, en liaison, si possible, avec l'ensemble des pays qui contribuent au financement de ces organismes, afin de ramener ces dépenses à des proportions acceptables.

Le détail de ces différentes cotisations et subventions, de même que les raisons qui opposent la France à l'administration de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne les cotisations qui nous sont réclamées, figurent dans le rapport écrit. Elles sont connues et je ne m'y attarderai donc pas non plus.

Votre commission, comme elle l'a fait d'ailleurs l'année précédente, s'est intéressée encore aux négociations communément appelées « négociations Kennedy » et qui se déroulent dans le cadre de la commission intérimaire de l'organisation internationale du commerce, du G. A. T. T. Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Ces négociations commerciales, qui se sont engagées officiellement à Genève en mai 1964, portent à la fois sur les produits agricoles et sur les produits industriels.

Le 18 mars 1965, les pays participants ont accepté une proposition du secrétariat exécutif du G. A. T. T. qui fixait simplement un calendrier d'examen par produit, sans préjuger les orientations de fond.

Pour les céréales, les propositions de chaque participant devaient être déposées le 17 mai 1965, et pour les autres produits le 16 septembre.

La Communauté économique européenne propose un accord international comportant, en particulier, un soutien des prix intérieurs par rapport aux prix mondiaux.

Les grands pays producteurs, au contraire, insistent sur les garanties d'accès qu'ils voudraient obtenir des pays importateurs, en particulier de la Communauté économique européenne.

En ce qui concerne les produits industriels, la Communauté économique européenne s'est préoccupée des disparités constatées entre le niveau du tarif commun et celui du tarif américain, sensiblement plus élevé pour un certain nombre de produits.

Les discussions n'ont pas jusqu'à ce jour dépassé le stade des confrontations d'experts et, depuis le 30 juin 1965, en raison du retard apporté par la Communauté européenne économique à l'élaboration du règlement financier de la politique agricole commune, la commission de la Communauté économique européenne ne peut engager la communauté dans la participation à cette délicate négociation qui se trouve ainsi provisoirement suspendue.

Avant de terminer, je voudrais signaler que des crédits sont prévus, comme habituellement, pour les mesures indispensables d'assistance et de solidarité internationale et que les aides militaires à différents Etats étrangers sont, en 1966, à nouveau en diminution de 5.500.000 francs et ramenées ainsi à 80 millions environ, soit 15 millions pour le Laos, 27,2 millions pour le Cambodge et 36 millions pour le Maroc.

Ces crédits paraissent justifiés par les conclusions qui figurent dans mon rapport écrit et sur lesquelles je ne pense pas qu'il soit utile de s'étendre, sous réserve toutefois que dans l'un de ces pays, le Maroc, il existe un contentieux privé que nous devrions tenter de régler chaque fois qu'il nous sera possible de le faire.

Il en est de même encore en Algérie, en Tunisie et en République arabe unie.

Dans ce dernier pays au moins, on peut espérer que rapidement des réalisations concrètes viendront mettre un point final à des accords récents, fruits de négociations longues et difficiles mais qui ont toujours rencontré, de part et d'autre, des manifestations évidentes de très bonne volonté.

Cela dit, il faut encore signaler que des crédits nouveaux permettront, en 1966, l'octroi de bourses à des officiers latino-américains dans les écoles militaires supérieures ou préparatoires françaises, soit 560.000 francs, et l'envoi d'officiers instructeurs français auprès des écoles de guerre locales, soit 440.000 francs.

Cet effort, modeste sans doute, se devait d'être signalé, car il élargit le champ géographique de nos contacts habituels dans ce domaine.

Pour en terminer, les crédits proposés pour le budget des affaires étrangères pour 1966, bien que réduit au strict minimum, spécialement en ce qui concerne les moyens des services, doivent permettre à nos personnels diplomatiques d'accomplir leur mission dans des conditions satisfaisantes et votre commission a marqué son accord sur les choix qui ont été faits particulièrement en ce qui concerne les moyens d'information et de presse.

En conséquence, et sous le bénéfice de ces observations, mes chers collègues, je vous demande en conclusion d'émettre un vote favorable à l'adoption du budget qui vous est ainsi proposé. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. Je demande aux orateurs inscrits et aux rapporteurs de bien vouloir rester dans la limite des temps de parole qui ont été fixés.

La parole est à M. Ribière, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

M. René Ribière, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, votre excellent rapporteur au fond de la commission des finances, M. Lepeu, vous a dit, en ce qui concerne les dépenses du titre III, et plus spécialement les crédits affectés au fonctionnement des services tant à l'administration centrale qu'aux services à l'étranger, que le pourcentage d'augmentation s'élevait à 3,90 p. 100.

Je voudrais préciser à M. le rapporteur de la commission des finances, s'il veut bien me le permettre, que la commission des affaires étrangères et son rapporteur considèrent que cette augmentation de 3,90 p. 100 n'est pas véritablement une majoration de substance des moyens mis à la disposition de l'administration centrale et des services à l'étranger. En effet, si l'on retranche le coût des mesures relevant des services votés et l'incidence de la masse des rémunérations servies à l'étranger qui sont des dépenses que je qualifierai d'automatiques, on s'aperçoit que la progression des dotations du titre III représente une augmentation de 0,275 p. 100. Autant dire que le budget, en la matière, est reconduit purement et simplement.

Votre rapporteur de la commission des finances vous a parlé des crédits qui, néanmoins, ont été heureusement dégagés par l'administration des affaires étrangères pour les frais de service, les dépenses de matériel, d'entretien des immeubles à l'étranger qui s'élèvent à un million de francs, ainsi que d'une inscription en autorisations de programme de 3.500.000 francs pour la réalisation de gros travaux d'entretien, d'aménagement, de restauration d'ordre immobilier que nous ne pouvons qu'approuver.

Dans le domaine des dépenses de personnel, je voudrais rappeler que la commission des affaires étrangères s'est toujours penchée avec beaucoup d'intérêt sur le sort des personnels contractuels. Nous constatons avec plaisir qu'un crédit de un million de francs est envisagé au titre de la ligne budgétaire, qui doit permettre d'améliorer la situation de ces personnels, en mettant à la disposition de l'administration les moyens qui lui permettront de mettre véritablement en œuvre le statut des agents contractuels, conséquence du décret du 29 janvier 1962.

Nous nous félicitons aussi de l'institution du régime de congé annuel au bénéfice du personnel diplomatique et consulaire en fonction dans l'Europe de l'Est et au développement de la surveillance médicale des agents des affaires étrangères en poste à l'étranger.

Nous regrettons, en revanche, que le projet de budget de 1966 n'ait pas permis d'attribuer à nos postes consulaires en Allemagne et aux États-Unis en particulier, une indemnité de représentation dont le principe, comme vous le savez, avait été retenu pour les quatre consulats généraux considérés comme les plus importants : ceux de Milan, New-York, Barcelone et Hong-Kong.

Nous souhaiterions que cette mesure fût plus largement étendue et que M. le ministre des affaires étrangères veuille bien insister sur ce point auprès de son collègue du département des finances.

Nous déplorons aussi — mais c'est là une vieille revendication — que le ministre des affaires étrangères, malgré ses efforts, ne soit pas encore parvenu à faire doter les chefs de postes diplomatiques de voitures de service qui sont, en France, mises à la disposition de fonctionnaires d'un grade très souvent inférieur à celui d'ambassadeurs.

Les dotations du titre IV concernent essentiellement, à l'exclusion de celles qui sont relatives aux relations culturelles et à la coopération technique, lesquelles ne sont pas de mon ressort, les dépenses d'aide militaire à l'étranger, dont a parlé mon collègue M. Lepeu, et les contributions internationales qui représentent plus de 20 p. 100 du budget des affaires étrangères.

Ce titre IV concerne également les subventions à divers organismes.

Sur ce point je rappelle à M. le ministre des affaires étrangères que la commission a déjà souhaité à diverses reprises — et elle se permet de vous le rappeler par ma bouche — que la subvention versée au groupe français de l'union interparlementaire soit rétablie à son niveau antérieur ou tout au moins augmentée du fait que le groupe français devra supporter une augmentation — je dirai mécanique — de 10 p. 100 de sa cotisation. Nous risquons donc de nous trouver dans une situation de cessation de paiements vis-à-vis de l'union interparlementaire.

En ce qui concerne les questions de personnel et de recrutement, on peut dire que, dans l'ensemble, la situation des corps de fonctionnaires rattachés au ministère des affaires étrangères a peu varié au cours de l'année 1965 ; cette appréciation s'applique particulièrement aux cadres supérieurs de la catégorie A. Cette situation se caractérise, comme les années précédentes, par une absence d'homogénéité due à la diversité du recrutement depuis la fin de la guerre et par un déséquilibre dans la répartition des fonctionnaires dans les échelons et les classes dans chaque grade.

Il convient de rappeler que lorsque seront réalisées les dernières intégrations en cours, 38 p. 100 des conseillers et secrétaires des affaires étrangères auront appartenu à d'autres administrations. Il est bien certain que l'intégration en cours de carrière de fonctionnaires ayant appartenu à une autre administration a pour effet de les placer au milieu de la pyramide des emplois, détruisant ainsi un équilibre qu'il devient difficile de rétablir. Cet encombrement devient particulièrement sensible aux échelons supérieurs des diverses classes.

La direction du personnel s'est donné pour tâche, au cours de l'année précédente, d'améliorer un état de choses préjudiciable aux agents, et on peut dire qu'elle n'a pas si mal réussi puisqu'en 1965 17 conseillers de première classe ont été promus au grade de ministre plénipotentiaire de deuxième classe, soit 11 p. 100 des proposables, que 41 conseillers de deuxième classe ont été promus au grade de conseiller de première classe, soit 20 p. 100 des proposables, et que 44 secrétaires ont été promus au grade de conseiller de deuxième classe, soit 26 p. 100 des proposables.

Poursuivant sa politique de recrutement à la base, le ministère des affaires étrangères a accueilli dix anciens élèves de l'école nationale d'administration — c'est la première fois que nous atteignons ce chiffre de dix réclamé depuis longtemps — ainsi que huit secrétaires d'Orient qui vont être recrutés par concours.

En ce qui concerne les cadres de secrétaire adjoint — cadre général et cadre d'Orient — le recrutement à la base s'est fait de façon convenable puisqu'il a permis l'accès à ce ministère de 14 jeunes gens. Néanmoins, si ces chiffres peuvent paraître satisfaisants, il faut tenir compte qu'une part de ces vacances provient de l'octroi du congé spécial qui ne sera pas renouvelé en 1966.

De plus, en 1965, 10 places de conseiller de première classe et 29 places de conseiller de deuxième classe ont été accordées en surnombre par le ministère des finances pour permettre l'avancement d'anciens administrateurs de la France d'outre-mer récemment intégrés aux affaires étrangères.

Votre commission des affaires étrangères désire attirer l'attention du ministre sur la situation défavorable faite aux agents entrés au département après la libération par la voie du cadre latéral.

Un seul agent de ce cadre, parmi ceux recrutés à un grade de début, a été à ce jour promu ministre plénipotentiaire. Il en existe d'autres qui pourraient légitimement prétendre à un avancement plus rapide. Les titres de guerre ne peuvent évidemment pas constituer à eux seuls un motif déterminant d'avancement accéléré, mais à valeur égale, il nous semble qu'ils devraient peser d'un certain poids dans la décision.

J'aborderai maintenant, aussi brièvement que possible, les problèmes concernant la presse et l'information.

Comme l'an dernier, le ministère des affaires étrangères avait mis au point pour 1966 une série de mesures répondant au souci légitime de poursuivre, dans des conditions aussi satisfaisantes que possible, les efforts entrepris précédemment au bénéfice des actions de presse et d'information à l'étranger.

Ces mesures étaient orientées dans un double sens : revalorisation accentuée des moyens d'intervention des services de presse et d'information dans les différents secteurs relevant de son activité ; mise en service de la deuxième tranche d'équipement du réseau radio-télétypes d'information.

Sur ce second point, nous enregistrons avec satisfaction l'inscription, au rang des opérations en capital, d'une autorisation de programme de 2.050.000 francs, qui permettra de lancer la nouvelle tranche d'équipement et donc de développer l'instrument de diffusion et de transmission moderne et efficace dont le ministère des affaires étrangères avait commencé de se doter à l'aide des crédits prévus dans le budget de 1965.

Malheureusement, les nécessités d'ordre financier qui sont à l'origine de la limitation du niveau d'accroissement des dépenses consacrées aux activités de presse et d'information affectent plus particulièrement le développement du programme d'émissions sur ondes courtes.

La commission des affaires étrangères regrette vivement, pour sa part, que les impératifs budgétaires du moment aient pour résultat, entre autres conséquences, de compromettre un tel développement dont l'opération « Rose des Vents » a pourtant démontré la nécessité. J'en dirai un mot tout à l'heure.

Sous cette réserve qui nous paraît fondamentale, elle est prête à reconnaître que, dans la perspective d'un budget très sévèrement étudié, tel que celui qui nous est présenté en ce qui concerne le ministère des affaires étrangères, le Gouvernement a pris conscience du caractère prioritaire des actions de presse et d'information, puisque les crédits qui sont consacrés à leur financement passeront l'an prochain, en tenant compte de ceux de ces crédits qui sont inclus dans les rubriques affectées en propre au fonctionnement des services centraux et des services extérieurs, de 23.033.321 francs à 25.033.321 francs, soit une progression de 8,68 p. 100.

En ce qui concerne le problème des attachés de presse, la politique visant à pourvoir nos postes diplomatiques et consulaires d'un personnel spécialisé pour la presse et l'information doit se poursuivre en 1966.

En 1965, 17 emplois avaient pu être créés. Les crédits supplémentaires prévus pour 1966 permettront seulement la création de quelques emplois d'attaché de presse ou d'agent auxiliaire dont l'affectation est prévue essentiellement en Amérique du Nord et en Europe.

En effet, les graves difficultés auxquelles se heurte actuellement le recrutement sont dues à des considérations d'ordre financier. Sur instruction du ministère des finances, le ministère des affaires étrangères applique à ces personnels le plafond de traitement prévu au statut des agents contractuels servant à l'étranger et aucune dérogation au taux maximum de base de 4.200 francs prévu par le décret n° 62-108 du 29 janvier 1962 n'est désormais accordée.

C'est la raison pour laquelle votre commission des affaires étrangères souhaite, dans la mesure de ses moyens, seconder les efforts du ministre des affaires étrangères pour que le ministère des finances accepte de modifier certaines dispositions du décret de 1962 afin de permettre aux conseillers d'information et aux attachés de presse de percevoir des traitements entrant dans le cadre des agents de conception des catégories A et B et pas seulement dans le cadre de la catégorie C.

Je rappelle d'ailleurs, comme les autres années, que de telles dispositions sont en vigueur pour les agents contractuels de l'expansion économique à l'étranger. Pour ces agents il existe des postes des catégories A et B qui ne sont pas prévus dans le statut des agents contractuels du ministère des affaires étrangères. C'est là une grave difficulté qui pourrait compromettre une partie des efforts très louables et en général couronnés de succès accomplis par les services de presse et d'information dans les années écoulées.

En ce qui concerne l'action à l'étranger par la radio et la télévision, le magazine radiophonique a vu son édition mensuelle et son commentaire hebdomadaire fusionner afin d'arriver à la production d'un magazine bimensuel comportant un éditorial sur un sujet concernant les grands problèmes de la politique française, l'expérience ayant montré, en effet, qu'un commentaire politique spécialisé avait moins de chance d'être diffusé qu'un magazine présentant une information plus complète et plus variée sur notre pays.

Le magazine télévisé, de son côté, est devenu bimensuel en 1965. Des numéros spéciaux consacrés aux grands événements de la vie française sont prévus en supplément.

Je reviens, avant de terminer, à la question des émissions sur ondes courtes vers l'étranger. En effet, le volume des programmes diffusés et malgré le succès de l'opération « Rose des vents » dont j'ai parlé, ne peut augmenter sensiblement en raison de l'absence de crédits supplémentaires. Les services de presse et d'information du département avaient demandé l'octroi d'un crédit de fonctionnement de dix millions de francs,

qui aurait permis une multiplication importante des programmes. Ce crédit n'a malheureusement pas été retenu.

Si de meilleurs résultats sont attendus grâce à des adaptations techniques et de programmes, il n'en reste pas moins que l'appareil d'émission d'Allouis-Issoudun n'est pas suffisamment puissant pour assurer une bonne propagation des ondes dans toutes les régions du monde. Je sais que le ministre de l'information, en accord avec le ministre des affaires étrangères, a prévu un programme d'équipement complémentaire inscrit au V^e plan mais il serait urgent que cette réalisation intervienne si possible dès les premières années du V^e plan.

Il s'agit, je l'ai dit l'année dernière, de l'installation d'un émetteur puissant sur ondes courtes à la Guyane pour couvrir les régions occidentales des Amériques, d'un émetteur sur ondes courtes à Nouméa pour desservir l'Extrême-Orient et l'Australie, d'un émetteur sur ondes moyennes et courtes à Djibouti pour le Proche et le Moyen-Orient.

Je rappelle qu'avec trente-trois heures quotidiennes de programmes en seize langues la France se place actuellement au douzième rang dans le monde en ce qui concerne les émissions sur ondes courtes à destination de l'étranger, c'est-à-dire au niveau de la Tchécoslovaquie et des Pays-Bas.

Une dernière question touchant la presse et l'information a retenu l'attention de votre commission des affaires étrangères. C'est celle d'une convention qui doit être signée entre le ministre des affaires étrangères et l'O.R.T.F. afin qu'un contrôle plus exact des dépenses budgétaires affectées par le ministère des affaires étrangères aux émissions vers l'étranger puisse être exercé par lui.

Je sais que le Gouvernement a confié à un conseiller à la Cour des comptes le soin de mettre au point ce projet de convention et je ne puis que souhaiter, au nom de votre commission, qu'il soit mis sur pied le plus rapidement possible pour la saine gestion des crédits du ministère des affaires étrangères.

Sous le bénéfice de ces observations, votre commission des affaires étrangères donne un avis favorable à l'adoption des crédits du ministère des affaires étrangères. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Roux, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, pour les relations culturelles. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. Claude Roux, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, l'an dernier, en présentant mon rapport sur le budget des affaires étrangères pour l'année 1965, j'avais regretté, comme tous mes collègues intervenant à cette tribune, que les crédits pour les relations culturelles soient très inférieurs à ceux qui avaient été prévus dans le plan quinquennal d'expansion.

Il semble que le Gouvernement ait pris conscience de cette contradiction puisque cette année nous avons la satisfaction de voir les crédits pour les affaires culturelles et la coopération technique très sensiblement augmentés.

En effet, l'ensemble des crédits de paiement s'élève à 526.933.350 francs contre 470.378.962 francs en 1965, soit une augmentation de près de 57 millions de francs, s'appliquant d'ailleurs essentiellement aux dépenses de fonctionnement. Si l'on déduit le nouveau chapitre des dépenses pour l'Office universitaire d'Algérie, on arrive, dans l'ensemble, à une augmentation d'environ 15 p. 100.

Sous cette réserve, on peut dire que les chapitres qui augmentent le plus sensiblement sont respectivement ceux qui concernent les traitements des personnels, les frais de mission, les bourses d'études et les échanges culturels.

Le fonds culturel destiné à faciliter l'exportation du livre voit sa dotation passer de 5.300.000 francs à 6.500.000 francs pour 1966 et nous nous réjouissons de cette augmentation.

Il s'ensuit que les objectifs du plan quinquennal d'expansion culturelle seront atteints à 95 p. 100 environ. La commission des finances, monsieur le ministre, s'en réjouit tout particulièrement.

Cette augmentation de nos moyens d'action traduit en vérité l'influence grandissante de la France dans le monde et le prestige de la langue française dans les organisations internationales.

Des différentes parties du monde parviennent, à un rythme croissant, des demandes de professeurs, de bourses, de livres, de films, d'émissions radiodiffusées et télévisées.

On peut dire que le ministère des affaires étrangères reçoit chaque jour de nouvelles propositions d'accords culturels et que la liste des pays avec lesquels nous avons signé ou avec lesquels nous négocions des accords culturels s'allonge sans cesse.

Mais, monsieur le ministre, vos services, malgré leur bonne volonté, n'ont pas toujours la possibilité de répondre à ces demandes, car nous manquons encore, hélas ! d'hommes et de moyens. C'est pourquoi depuis deux ans, en exécution d'ailleurs des recommandations incluses dans le rapport de la commission Jeanneney le Gouvernement s'est efforcé de procéder à ce qu'on est convenu d'appeler le redéploiement de l'aide.

Celle-ci, en effet, était jusqu'à présent concentrée sur les pays d'ancienne mouvance française, Maroc, Tunisie, Cambodge, Laos, Viet-Nam. C'était là chose normale et, en 1965 encore, pour l'ensemble des pays que je viens de citer, 44 p. 100 des crédits budgétaires étaient dépensés. Cette proportion tombera cette année à 37 p. 100.

Certains regretteront que cette part soit encore trop élevée. Votre commission des finances ne partage pas complètement ce point de vue.

Nous estimons, en effet, que si des économies peuvent être réalisées sur certains chapitres pour les pays considérés — je pense en particulier aux bourses — il existe un seuil au-dessous duquel nous ne pouvons pas descendre. Si nous atteignons ce seuil, nous risquerions alors de désorganiser notre présence culturelle dans des pays où nous avons jeté une très profonde et très fructueuse semence.

Nous restons cependant attentifs au fait que nous devons procéder à un redéploiement de notre aide. Notre action doit s'étendre et se diversifier, mais nous devons aussi nous garder de cette manie, à laquelle nous cédonnons quelquefois, de faire ce qu'on appelle « du saupoudrage ». Ce n'est pas en envoyant un lecteur, voire un professeur de français dans un nouveau pays que nous arriverons véritablement à intensifier notre action culturelle. Dans certains cas, mieux vaut, au contraire, continuer l'action en profondeur que nous avons commencée.

Je veux parler du facteur humain. Nous nous heurtons quelquefois à des limites dans nos moyens en hommes. Il est parfois difficile de trouver des professeurs qualifiés. En France, nous souffrons dans certaines disciplines d'un manque d'hommes. Pour pallier cet inconvénient, nous avons eu recours à l'envoi dans les pays d'outre-mer de jeunes gens du contingent, dispensés ainsi du service militaire.

Cette formule séduisante s'est révélée à l'usage une réussite éclatante. Qu'il s'agisse de jeunes enseignants, de jeunes médecins, de jeunes techniciens, tous donnent satisfaction. Pour ces hommes jeunes, la vie outre-mer, à un âge où l'on a encore l'esprit ouvert, est une expérience extrêmement enrichissante.

J'ai eu l'occasion d'en rencontrer quelques-uns. Vous ne pouvez imaginer, mes chers collègues, la satisfaction qu'éprouvent ces jeunes médecins, par exemple, au contact de populations désertées, à exercer à vingt-cinq ans des responsabilités auxquelles ils n'avaient pas songé. Pour le prestige de la France comme sur le plan personnel, c'est une expérience intéressante, et je félicite le Gouvernement de l'avoir entreprise. Nous devrions même donner davantage satisfaction aux pays étrangers qui nous adressent des demandes, car les gouvernements étrangers sont particulièrement satisfaits des services rendus à leur pays par ces jeunes pleins d'ardeur, de dynamisme et de dévouement.

Toutefois, certains de ces jeunes se sont plaint d'avoir été jetés brusquement dans un milieu qu'ils ne connaissent pas. Je suggère donc, lorsque leur nombre sera important, que l'on organise préalablement un stage, au besoin sur place, pour qu'ils puissent avoir une approche des problèmes à résoudre.

Avant d'être envoyés dans le Sud marocain — et je cite cet exemple parce que je le connais bien — il serait bon qu'ils connaissent d'abord le Maroc et l'ensemble des problèmes qui se posent à ce pays.

A cette pénurie d'hommes, à laquelle nous remédions fort heureusement, s'ajoute quelquefois une pénurie de moyens financiers. En tout état de cause, cela crée des limites à notre action. Nous ne pouvons pas sans cesse exiger des contribuables français des efforts purement gratuits, d'autant plus que les bénéficiaires sont parfois eux-mêmes en mesure de payer le service reçu.

L'enseignement et la culture ne sauraient certes être assimilés à des échanges commerciaux, mais ils constituent néanmoins des services rendus d'un prix absolument inestimable et les hommes qui, par profession et vocation, ont la charge de répandre cette culture et d'enseigner doivent être rémunérés à leur juste valeur.

C'est pourquoi la commission des finances attire l'attention du Gouvernement sur la nécessité d'envisager des formules de participation accrue pour les étrangers bénéficiaires de notre enseignement. Si nous voulons répandre notre culture et notre langue dans le monde, il nous faut, pour accentuer notre effort, rechercher de nouveaux moyens de financement.

Dans le même ordre d'idée, je souhaiterais aussi que les entreprises françaises installées à l'étranger participent directement, et plus largement qu'elles ne le font dans certains cas, au financement de notre action culturelle.

Il y a peut-être encore une certaine timidité de la part des services du quai d'Orsay, car il était de tradition jusqu'à présent de ne pas avoir recours à des moyens de financement privés. Mais les choses évoluent et je suis persuadé que beaucoup d'entreprises françaises installées à l'étranger, disposant de moyens puissants, seraient très heureuses de contribuer au développement du prestige de notre pays.

Monsieur le ministre, vous connaissez l'effort consenti aux Etats-Unis d'Amérique ou en Allemagne fédérale par l'industrie privée en faveur du développement de la culture. Je pense que cet exemple devrait être suivi.

Je voudrais aussi demander au Gouvernement de préciser sa doctrine en matière de coopération. Certes, nous ne lui faisons pas grief d'un certain pragmatisme. Ce fut probablement, au cours des années qui viennent de s'écouler, la méthode la plus souple. Mais la France se trouve maintenant engagée dans le monde entier. Son influence morale est sans commune mesure avec sa puissance financière ou économique.

Elle doit à mon sens apporter d'abord son aide aux pays francophones. Je pense au Canada français, par exemple, ou à l'île Maurice, l'ancienne île de France, qui deviendra sans doute indépendante, mais qui est habitée par des Français de souche que nous ne devons pas oublier. Il nous faut aussi donner la priorité à tous les pays d'ancienne mouvance française où s'épanouit notre culture. Nous ne devons pas oublier non plus les ressortissants français installés à l'étranger, ni les établissements, services et œuvres qui diffusent à l'étranger notre langue ou même seulement notre culture.

Nous souhaiterions aussi que le Gouvernement coordonne davantage son aide culturelle et technique avec nos échanges commerciaux. L'amélioration de notre balance commerciale reste l'un des objectifs du V^e plan. Nous devons donc faire en sorte que présence culturelle et présence économique de la France aillent de pair dans de nombreux pays.

Sur le plan organique aussi, nous voudrions que cette période de tâtonnements prenne fin. Dans chaque capitale étrangère, l'ambassadeur de France doit devenir le chef d'orchestre de notre présence sous toutes ses formes.

C'est en réalité une grande et vive impulsion que nous souhaiterions voir donner à la coopération française dans le monde.

Ces remarques étant faites, il me reste, monsieur le ministre, à vous remercier de votre esprit de collaboration. Je me permets également d'adresser mes plus sincères remerciements au directeur général des affaires culturelles et à vos services, qui m'ont toujours facilité la tâche et permis d'exercer mon contrôle.

Mes chers collègues, votre commission des finances, unanime, s'est réjouie de ce budget qui marque véritablement une grande date dans l'expansion culturelle de notre pays. C'est pourquoi j'espère que, comme l'année dernière, vous le voterez à l'unanimité. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. le président. La parole est à M. Weber, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les relations culturelles. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. Pierre Weber, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, la commission des affaires culturelles au nom de laquelle je suis appelé à émettre un avis sur le budget des « relations culturelles » du ministère des affaires étrangères, a tenu, en cours d'année, à manifester son vif intérêt pour les problèmes de cette nature.

Elle a entendu un certain nombre de personnalités qualifiées qui l'ont plus particulièrement informée de l'effort de la France dans le monde en faveur de la diffusion de la langue, de la pensée et de la culture françaises, comme en faveur de la technique française.

C'est ainsi que, les années se succédant, nous comprenons de mieux en mieux les aspects apparemment complexes, mais en fait parfaitement coordonnés, de l'action des différents ministères qui contribuent à une même tâche essentiellement noble et féconde. Trois ministères participent à cette tâche : le ministère des affaires étrangères, le ministère de la coopération dont la compétence s'exerce dans les quatorze républiques africaines et malgache, le secrétariat d'Etat chargé des affaires algériennes.

La direction générale des affaires culturelles et techniques du ministère des affaires étrangères a, par ailleurs, des rapports constants et étroits avec le ministère des finances et des affaires économiques, le ministère de l'éducation nationale, le ministère des armées, le ministère d'Etat chargé de la fonction publique, le secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales, le ministère de l'information, le ministère d'Etat chargé des affaires culturelles et avec plusieurs ministères techniques, comme ceux de l'agriculture, des travaux publics, de l'industrie, du travail, de la santé publique.

Ainsi donc, c'est avec une vaste partie de l'administration française que la direction générale des affaires culturelles et techniques collabore pour la diffusion et l'exécution de sa politique dans le monde.

Ce rappel des articulations indispensables étant effectué, comment se présente, pour 1966, l'effort de la France dans le cadre des relations culturelles ?

Vous savez que cette année 1966 correspond à la troisième année d'application du deuxième plan quinquennal d'expansion culturelle. Ce deuxième plan tend à orienter l'expansion de l'action culturelle à l'étranger dans certaines directions : dans le domaine de l'enseignement, par le développement du recrutement des personnels enseignants à l'étranger, par la mise à la disposition de nos établissements de moyens de fonctionnement supplémentaires, par l'organisation de stages pédagogiques, par la création de nouveaux centres culturels ; dans le domaine des bourses, par l'augmentation de la dotation qui leur est affectée ; dans le domaine des échanges culturels, par l'augmentation des envois de programmes radiophoniques, de films de long et court métrage, de cours de français par la radio et la télévision, de livres et de périodiques.

Il est à noter que les propositions du deuxième plan quinquennal d'expansion culturelle ont été très largement suivies lors de l'élaboration du projet de budget de 1966. Le pourcentage de couverture est, en effet, de l'ordre de 94 p. 100.

Mais il ne s'agit là que des dépenses ordinaires. Pour les dépenses en capital, les chiffres de 1966, en autorisations de programme, ne représentent que les deux tiers de ce qui était initialement prévu. Pareil décalage avait d'ailleurs été constaté l'an passé. Il obligera cette année à ralentir la construction des lycées de Madrid et Buenos Aires et à différer les investissements culturels prévus au Malawi, en Zambie, au Caire — ce qui est peut-être regrettable au moment où se renouent des relations entre l'Égypte et la France — ainsi qu'à Bombay et à Ottawa. Mais il n'empêchera pas la mise en place du lycée de Londres, de l'institut français de Santiago du Chili, d'une Alliance française à Montevideo.

Les crédits demandés permettront de poursuivre la création de postes nouveaux d'enseignement. Déjà, 491 postes ont été créés au cours des deux dernières années d'exécution du plan. Pour 1966, la création de 205 postes nouveaux est envisagée.

Ces crédits permettront également de poursuivre l'action entreprise en vue de la formation et du perfectionnement de professeurs étrangers de français.

Les secteurs géographiques prioritaires ont été définis par le plan. C'est vers les pays où notre langue connaît un regain d'intérêt — Proche-Orient, Amérique latine, bloc oriental — et vers ceux qui bordent les États francophones — Afrique anglophone, Éthiopie — que notre action sera orientée en 1966.

Il est à noter en outre qu'un nombre considérable de pays demandent des professeurs.

Mais les crédits, bien qu'étant en augmentation, de façon trop modeste malheureusement, ne permettront pas de satisfaire toutes les demandes en bourses, livres, films ou émissions radiophoniques.

Dans l'avis n° 1589 de la commission des affaires culturelles, j'ai tenu cette année à faire apparaître, en les regroupant à la lumière des documents les plus récents, grâce à la collaboration des hauts fonctionnaires des ministères intéressés et du secrétariat de notre commission, les activités culturelles et techniques de la France dans le monde.

En raison du délai qui m'est accordé pour mon exposé, je ne pourrai que souligner certains points fondamentaux.

Quelle est la situation de la langue française dans le monde ?

Le français est langue officielle dans dix-huit États d'Afrique. Il a également un rôle privilégié en Algérie, au Maroc et, hors d'Afrique, au Canada, à Haïti, au Liban, au Cambodge, au Laos, au Vietnam et, bien sûr, en Belgique et en Suisse.

On rappelle volontiers aussi que le français est langue étrangère obligatoire pour les pays suivants : Colombie, Costa Rica, Nicaragua, Panama, République dominicaine, Salvador, Uruguay, Venezuela, Chypre, Islande, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Éthiopie, Ghana, Kenya, Libéria, Libye, Sierra Leone et Tanzanie.

Méfions-nous cependant d'un trop grand optimisme, quelle que soit la définition à laquelle nous nous attachions, selon les renseignements donnés hier par M. le ministre de l'éducation nationale, et constatons que dans de nombreux pays où l'on s'imaginerait que le français est très parlé et très compris, il est en général très peu employé. Par exemple, au Congo-Léopoldville, pays considéré comme francophone, quelque 200.000 habitants seulement, sur une population de 18 millions d'âmes, connaissent notre langue.

C'est un devoir qu'il m'est agréable de remplir au nom de la commission des affaires culturelles que de remercier tous ceux qui, à des titres divers, coopèrent de par le monde à

la diffusion du français : nos attachés culturels, nos professeurs, les alliances françaises, les missions confessionnelles.

Nous devons également nous réjouir de l'heureuse utilisation des jeunes du contingent.

Pour l'année 1964-1965, 807 jeunes militaires du contingent ont été utilisés par la direction générale des affaires culturelles et techniques.

Pour 1966, il est envisagé de faire plus largement appel aux militaires du contingent. Le total des demandes dont le ministère des armées sera saisi portera sur 1.440 postes.

En réalité, il serait possible d'en utiliser davantage. Ce serait souhaitable et je le demande au nom de la commission des affaires culturelles.

Nous constatons cependant certaines difficultés, du fait que la durée du service militaire ne correspond pas parfaitement à celle des années scolaires qui se succèdent.

Nous souhaitons que des textes interviennent afin que des facilités plus grandes soient accordées aux jeunes gens qui accomplissent leur service militaire, pour que, avec le dévouement et la compétence dont ils sont capables, ils collaborent à la tâche à laquelle nous nous intéressons actuellement.

Cet exposé me fournit l'occasion d'évoquer la très intéressante et remarquable expérience tentée depuis quelques années par le ministère de la coopération, sous le signe du « volontariat du progrès ».

Cette formule séduisante, qui répond aux aspirations de dévouement et d'idéal que l'on rencontre encore si fréquemment parmi la jeunesse française, mériterait d'être adoptée et développée dans les activités qui font l'objet de vos préoccupations, monsieur le ministre.

Afin de respecter l'horaire qui m'est imparti, je n'ai abordé que quelques têtes de chapitres, estimant que le souci de la commission des affaires culturelles était uniquement de dégager la leçon et la philosophie des activités de votre ministère en matière de relations culturelles.

D'année en année, vos divers moyens d'action demeurent, en effet, à peu près identiques en nature.

Notre commission a constaté avec satisfaction que des majorations de crédits étaient inscrites aux chapitres concernant le fonds culturel, la rémunération du personnel, le fonctionnement des services, les bourses et les échanges culturels. Cependant je désire formuler encore quelques remarques.

En dépit de son importance, notre effort demeure encore limité, trop limité. Des chiffres le prouvent.

En matière d'enseignement secondaire, c'est au total à 308.505 élèves que nous nous intéressons de par le monde, auxquels s'ajoutent les 122.475 étudiants inscrits dans nos 43 instituts et dans nos 100 centres culturels de l'étranger, ainsi que les 120.000 adhérents inscrits dans les 800 comités de l'Alliance française.

Au regard de la population mondiale, ces effectifs sont vraiment d'une modestie regrettable !

En matière de bourses, 5.344 bourses sont prévues au titre de l'année 1965-1966. Leur valeur moyenne mensuelle est d'environ 650 francs, chiffre comparable à la valeur des bourses accordées par d'autres pays européens. Mais l'Allemagne offre des bourses à plus de 25.000 étrangers, et l'Angleterre à 40.000 étrangers. Ces chiffres montrent que nous sommes loin de compte.

Voici une autre remarque qui concerne un ensemble d'initiatives et de réalisations heureuses et efficaces, qui sont insuffisamment ou ne sont pratiquement pas aidées, bien qu'elles contribuent, monsieur le ministre, à votre œuvre de diffusion de la langue, de la pensée et de la culture françaises.

A ce titre, j'évoque à nouveau les contacts culturels, conséquence des jumelages entre villes de pays divers ; l'action et les résultats qui découlent de la création et du fonctionnement de « centres européens universitaires », organisations dont la prise en charge, pour les trois quarts des dépenses — c'est le cas à Nancy — incombe aux collectivités locales ; l'expérience, ancienne de trois ans déjà, du festival mondial du théâtre universitaire, manifestation qui a également pris corps à Nancy.

Il s'agit bien aussi, dans ces cas que je viens d'évoquer brièvement, d'œuvres qui s'associent à la mission de votre ministère et qui contribuent à faire connaître notre langue, à faire apprécier notre culture et, surtout, à faire estimer et aimer notre pays.

À côté de la diplomatie traditionnelle, il en existe une nouvelle, celle qu'entreprennent, poursuivent et développent l'esprit, l'intelligence, la science et le cœur. C'est cette diplomatie que réalisent les « relations culturelles ». Elle est utile, riche en expérience pour tous ceux qui vivent attachés à la notion de paix.

Dans un monde que la politique a toujours divisé, dans un monde dont l'économie a toujours tendance à opposer les membres, c'est aux valeurs morales et spirituelles, c'est aux valeurs artistiques et techniques qu'il appartient d'apporter le goût, l'amour et le respect du beau et de créer un climat d'entente et de tolérance.

Monsieur le ministre, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, je donne volontiers un avis favorable à l'adoption de votre projet de budget des relations culturelles.

Nous souhaitons que, d'année en année, les crédits — c'est-à-dire les possibilités d'action — soient accrus.

Nous avons, certes, constaté avec fierté que Sa Sainteté Paul VI avait utilisé la langue française pour s'exprimer récemment devant les Nations Unies.

C'est un réconfort, oui, mais c'est peut-être aussi une invite à multiplier nos efforts afin de faire plus encore pénétrer dans le monde, dans le respect de nos amitiés traditionnelles, avec notre langue et avec notre pensée, notre volonté d'entente, de paix et de respect de la personne humaine. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'U.N.R.-U.D.T.*)

M. le président. La parole est à M. Deniau, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les relations culturelles.

M. Xavier Deniau, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, je ne dirai pas que les rapporteurs précédents, en particulier le rapporteur spécial de la commission des finances, m'ont enlevé le pain de la bouche, mais c'est en quelque sorte la vérité.

J'ai constaté avec le plus vif plaisir que deux commissions, délibérant séparément, étaient parvenues sur les mêmes points à des conclusions identiques et avaient jugé des mêmes opportunités dans le même sens.

Je vais donc être obligé de répéter ce que vous avez déjà entendu. J'essaierai de préciser certains points, d'évoquer plus rapidement certains autres.

Comme mes collègues de la commission des finances et de la commission des affaires culturelles, je vous dis tout d'abord que je suis heureux de présenter cette année le budget des relations culturelles du ministère des affaires étrangères.

En effet, monsieur le ministre, ce budget nous apporte de nombreuses satisfactions, d'abord par son volume inhabituel puisqu'il est en augmentation de 24 p. 100 sur celui de 1965.

Il est vrai que ce pourcentage d'augmentation tombe à 15 p. 100 environ si l'on tient compte du transfert au chapitre 42-23 d'un crédit de subvention à l'office universitaire et culturel d'Algérie.

Ce pourcentage est très supérieur à celui de l'augmentation du budget global de la nation.

Cela signifie que le Gouvernement a attaché un prix particulier à l'œuvre du ministère des affaires étrangères en matière d'expansion culturelle et de coopération technique.

Il est un autre sujet de satisfaction : le plan quinquennal d'expansion culturelle — pour lequel nous vous avons félicité l'an dernier et dont nous avons approuvé expressément les analyses et les objectifs — a été respecté à près de 95 p. 100 ce qui, pour un plan, est très méritoire.

C'est donc, monsieur le ministre dans un climat de sympathie générale pour ce projet de budget que la discussion a eu lieu au sein de la commission des affaires étrangères.

Nous avons même noté que le cheval de bataille que nous enfourchions habituellement, lors de l'examen de ce budget, à savoir le fonds culturel, était cette année — par métaphore — « bien lustré » puisque ses crédits ont été augmentés dans une très forte proportion, alors que, jusqu'à présent, nous le demandions en vain chaque année.

D'ailleurs, l'expansion de la vente du livre français à l'étranger a accompagné non seulement cette majoration mais la manière dont les crédits sont répartis, puisque l'aide collective a pratiquement remplacé l'aide individuelle, conformément, d'ailleurs, au vœu de la commission des affaires étrangères et à l'opinion des spécialistes.

Les observations que je vais présenter maintenant porteront donc non pas sur le volume de votre budget, monsieur le ministre, ni sur les orientations générales de votre politique, mais sur des points particuliers de fonctionnement.

De même que la commission des finances, nous avons noté avec plaisir l'effort de redéploiement que manifeste le budget présenté cette année.

En effet, en conformité avec les conclusions du rapport Jeaneney, avec les déclarations de M. le Premier ministre dans cette enceinte, le 10 juin 1964, et avec les souhaits répétés de la commission des affaires étrangères, votre action s'est traduite par un effort important, non plus seulement d'écurement des crédits destinés au Maroc et à la Tunisie, comme l'an dernier, mais de redistribution.

Dans le rapport de votre direction des affaires culturelles nous relevons, en ce qui concerne nos effectifs d'enseignants dans ces pays, les termes : « réajustements nécessaires de nos effectifs qui ont eu lieu », « reconversion de l'activité de notre

section culturelle vers des tâches d'animation », « nécessité de revision d'un plan de relève progressive de nos enseignants ».

C'est la bonne direction et nous en sommes très heureux.

Nous l'avons déjà dit les années précédentes, nous estimons nécessaire, en effet, que la France soit présente dans d'autres parties du monde que l'Afrique du Nord. Il est nécessaire que le ministère des affaires étrangères, responsable de l'aide et de la présence culturelle de la France dans une centaine de nations, n'engage pas plus de la moitié de ses moyens dans deux nations seulement.

Mais aussi nous estimons que l'avenir de la culture française dans un pays, quel qu'il soit, est à la merci, disons d'un mouvement de l'histoire, lorsqu'elle est assurée par des citoyens français dans la quasi-totalité du corps enseignant. Tandis que, lorsque vous avez formé un grand nombre d'instituteurs, de professeurs, d'universitaires, depuis le premier degré jusqu'aux plus hauts échelons de l'enseignement du pays considéré, à la langue et à la culture françaises, vous avez assuré définitivement la présence culturelle de la France dans ce pays.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, nous sommes très satisfaits des réorientations que nous avons constatées dans votre projet de budget à cet égard.

Nous avons également noté que les postes et les crédits redistribués à partir de l'Afrique du Nord l'avaient été vers des secteurs dont, les années précédentes, nous avions déclaré qu'ils requerraient effectivement le plus grand soin et la plus grande attention : l'Amérique du Sud, par exemple, l'Europe de l'Est, les pays francophones dont M. le rapporteur spécial de la commission des finances vous a parlé, en particulier le Canada.

Je vais apporter quelques précisions sur ce point, d'après des informations qui m'ont été données par vos services, monsieur le ministre.

Je dois dire que la commission des affaires étrangères s'est vivement réjouie de l'entente signée le 27 février 1965 entre M. Christian Fouchet, ministre de l'éducation nationale, et son homologue, le ministre de l'éducation de l'Etat provincial du Québec, M. Gérin-Lajoie.

Cette entente, relative à un programme d'échanges et de coopération dans le domaine de l'éducation, commence à se réaliser sous les meilleurs auspices. Elle a déjà donné lieu à de nombreux échanges de professeurs, de boursiers, de spécialistes de l'enseignement technique. La création de deux centres de documentation technique est prévue à Montréal et à Québec. Un effort particulier, dans le domaine des relations culturelles avec le Québec, a été défini et mis en application. Un effort semblable est fait à l'échelon du Gouvernement fédéral canadien puisque vous discutez actuellement avec lui de la signature d'un accord général de relations culturelles, ce dont nous nous réjouissons également, monsieur le ministre.

Il est certain que le Québec est déjà francophone, que nous devons affirmer et conforter cette « francophonie » et, par son intermédiaire, celle d'autres régions francophones d'Amérique du Nord. Mais il est capital de traiter avec le gouvernement fédéral du Canada afin qu'un effort d'extension de la langue et de la culture françaises porte sur l'ensemble du territoire canadien.

Puis-je vous signaler, à cet égard, le cas particulier du Nouveau-Brunswick, autre Etat provincial canadien, dont 40 p. 100 des habitants sont francophones, avec lequel il serait souhaitable de passer un accord analogue à celui qui a été conclu avec le Québec, ainsi, d'ailleurs, qu'avec d'autres Etats canadiens tels que l'Ontario et la Colombie britannique, ou avec tout autre qui le désirerait.

Certains de mes collègues ont évoqué cette forme nouvelle de coopération technique qu'est l'appel aux soldats du contingent, tous volontaires.

Vous avez, dans ce domaine, doublé vos demandes, à M. le ministre des armées et nous en sommes très heureux, puisque l'effectif est passé de 785 à 1.500 unités pour l'année en cours.

L'expérience — MM. Roux et Weber l'ont précisée — a été un véritable succès et les intéressés sont satisfaits de cette occasion de mettre à l'épreuve leurs connaissances neuves — puisqu'ils sont frais émoulus de leurs études — dans des pays lointains où la vie est difficile.

Les pays d'accueil sont heureux de recevoir des jeunes gens pleins d'ardeur, qui ne sont pas chargés de problèmes familiaux, qui n'ont pas encore de soucis de carrière et qui peuvent se donner totalement à des tâches souvent très difficiles, dans des situations climatiques ou matérielles ardues.

Votre département s'en réjouit également puisqu'il dispose ainsi d'une véritable réserve de personnel d'appoint facilement utilisable. Et, puisqu'un nouvel accord avec le ministre des armées dispense ces volontaires de l'obligation de faire des classes, ils sont utilisables beaucoup plus longtemps qu'auparavant, pratiquement pour deux années scolaires.

Monsieur le ministre, il faut développer cette action.

Ainsi que je l'ai rappelé, vous avez demandé 1.500 unités sur les 8.000 que fournit le ministère des armées, c'est-à-dire que vous n'êtes pas une partie prenante des plus considérables, alors que vos attributions s'étendent à un nombre de pays bien plus important que celui des pays sur lesquels s'étend la compétence de vos collègues qui veillent à la coopération avec l'Afrique noire ou avec l'Algérie.

La commission souhaite donc vivement que cet effort soit poursuivi.

J'aborde maintenant un autre problème qui a retenu tout spécialement l'attention de la commission des affaires étrangères, celui de la scolarisation des enfants français à l'étranger.

Il semble à cet égard, monsieur le ministre, bien que je n'en sois pas certain, qu'il existe quelques divergences entre le sentiment de la commission et celui de vos services qui, traditionnellement, considèrent que l'enseignement donné dans les établissements français à l'étranger est avant tout destiné aux étrangers.

Vous êtes assurément le ministre des affaires étrangères. Mais l'obligation de scolarisation des enfants français ne cesse pas hors des limites de la métropole, au moins sur le plan moral, et il est souhaitable d'apporter à ces enfants toutes les facilités possibles pour qu'ils puissent suivre les cours des établissements français à l'étranger.

Or la commission s'est laissée dire que certains de ces établissements, auxquels vous attribuez des professeurs et quelquefois même des subventions, perçoivent des taux de scolarisation si élevés que nombre de Français résidant à l'étranger ne peuvent y envoyer leurs enfants, qu'il s'agisse même de certains personnels de nos missions diplomatiques ou de nos consulats, ou du personnel de rang peu élevé et à solde limitée.

Le conseil supérieur des Français de l'étranger a émis des vœux à ce sujet. C'est sur ces vœux que la commission des affaires étrangères appelle tout particulièrement votre attention.

Il est certain que, soit par un développement des bourses, soit par l'imposition d'un régime spécial aux établissements qui bénéficient de l'apport de professeurs et de crédits français, il importe de faciliter l'accès des jeunes Français à ces établissements.

D'autre part, M. Roux vous a parlé tout à l'heure de l'usage du français dans les organisations internationales pour se féliciter de son extension. Nous nous en félicitons également. Mais il me faut apporter sur ce point quelques correctifs.

L'usage du français dans ces organisations s'est imposé, d'une part, parce que le français est officiellement langue de travail aux Nations Unies et dans les organismes qui en dépendent, d'autre part, en raison de la venue d'un très grand nombre de pays francophones nouvellement promus à l'indépendance.

Mais je ne suis pas absolument persuadé, monsieur le ministre, que nos ressortissants, notamment les fonctionnaires français détachés dans ces organismes internationaux et qui sont devenus des fonctionnaires internationaux, veillent avec un soin constant à ce que le travail ait lieu en français aussi bien qu'en anglais, notamment quand ces fonctionnaires détachés dans les organismes internationaux le sont depuis trop longtemps. Il arrive même parfois un moment où ils abandonnent l'usage de la langue française dans leur travail courant. C'est là le signe qu'il est temps de leur faire effectuer un stage de réimprégnation dans leur administration d'origine.

Dans ce domaine particulier, un excellent article que je signale à votre attention a paru dans le journal *Combat*, le mois dernier, sous la plume d'un ancien directeur général des affaires culturelles du ministère des affaires étrangères. Il demandait la création d'un organisme spécialisé dans la défense de la langue française dans différents domaines, notamment dans celui des organisations internationales.

Un éminent universitaire canadien français, à la demande des autorités de son pays, a récemment effectué une enquête générale auprès de ces organisations pour connaître l'état de l'usage du français. D'après ce que j'ai entendu dire, ses conclusions ne sont pas optimistes. Nous pourrions nous livrer, monsieur le ministre, à une enquête parallèle ou utiliser ces conclusions, si l'on veut bien nous les communiquer, et donner ensuite des instructions très fermes à nos représentants dans les différentes organisations internationales.

M. Ribière a évoqué le prochain protocole qui sera signé entre votre département et l'O. R. T. F. en ce qui concerne les émissions vers l'étranger. A cette occasion pourrait être examiné un projet dont il a déjà été question, à savoir la création d'un office spécialisé dans la vente et la distribution, dans les pays étrangers, de nos émissions de télévision et de radiodiffusion. La très grande abondance de nos productions dans ce domaine, d'une part, les nombreuses demandes dont elles sont l'objet, d'autre part, posent en effet des problèmes d'ordre commercial que peut-être un office traiterait dans de meilleures conditions.

Je voudrais maintenant, monsieur le ministre, rendre un hommage tout particulier au service de la coopération technique

de la direction générale des affaires culturelles au ministère des affaires étrangères. Lorsque j'ai présenté mon premier rapport sur cette partie de votre budget — il y a quatre ans — j'avais eu la vive surprise de constater que de nombreux crédits avaient dû être annulés faute d'avoir été utilisés. Maintenant, non seulement la totalité des crédits est utilisée, mais leur augmentation est importante, puisqu'ils sont passés de 100 millions à 170 millions de francs.

Votre service de coopération technique revient de loin mais il est revenu très fort, comme on dit en langage sportif. Ces crédits sont judicieusement utilisés, notamment l'effort de redéploiement du service de coopération technique a été particulièrement important et, en effectuant des ponctions sur nos services du Maroc, de Tunisie ou d'autres pays privilégiés, nous avons pu répartir dans de nombreux pays les experts de coopération technique qui nous étaient demandés.

Les quelques observations que je vais maintenant présenter ne sont pas des observations de fond : elles ont trait aux diverses améliorations possibles du système actuel.

Cette extension rapide du service n'a peut-être pas permis de porter une attention particulière à tous les détails de son fonctionnement.

Il n'existe pas, en matière de coopération technique, de plan quinquennal comme celui qui a été établi en matière d'expansion culturelle dont nous avions approuvé les conclusions l'an dernier et vous les avez suivies fidèlement cette année. Il existait certes un plan pour la coopération, mais celui-ci est arrivé à expiration et n'a pas été renouvelé.

Il serait souhaitable que vous ayez dans ce domaine, comme dans celui de l'expansion culturelle, un fil directeur, sous la forme d'un plan pour que nous sachions d'une année sur l'autre où nous allons.

Ensuite, il pourrait être fait plus attention, dans l'avenir, au choix des domaines de notre coopération. Il serait préférable d'effectuer cette coopération dans les domaines où nous brillons plus particulièrement. Il est certain que nous avons des experts universellement appréciés dans des domaines particuliers, par exemple dans celui des cartes géologiques et géographiques. C'est un point de détail mais qui est bien précis. On peut citer aussi l'amélioration des cultures tropicales où nos compétences sont excellentes.

En tout état de cause, nous devons choisir les domaines où nous réussissons le mieux et où nous sommes arrivés à des résultats particulièrement brillants.

Ensuite nous devons choisir des opérations très précises et rentables pour le pays intéressé. Il est inutile de participer à des opérations qui doivent aboutir à des échecs dans les pays considérés. Nous nous sommes parfois laissés forcer la main par certains gouvernements qui nous ont demandé de leur envoyer nos experts ou nos missions, pour l'exécution de projets destinés à des échecs que nous aurions pu d'ailleurs prévoir. Il n'est jamais souhaitable de prêter la main à un échec même au prix d'avantages sociaux ou économiques immédiats.

Il faut aussi accorder un soin particulier au choix de nos experts et veiller à ce qu'ils parlent avant de partir la langue de travail du pays dans lequel ils se rendent, l'anglais, l'espagnol ou le portugais, car lorsque ce n'est pas le français c'est l'une de ces langues. Il faut qu'ils la parlent ou du moins qu'ils en aient une certaine connaissance.

Il faut qu'ils sachent quels services ils auront à rendre — ce n'est pas toujours le cas — comment ils seront rétribués, et à quel service local ils seront rattachés.

Les nécessités de l'expansion rapide du service sont maintenant dépassées. C'est maintenant un travail de « figelage » qui s'impose.

D'autre part, M. le rapporteur de la commission des finances vous a parlé de la présence conjointe dans le domaine de la coopération technique d'un certain nombre d'agents à l'étranger dont les compétences chevauchent.

Il y a à cet égard, monsieur le ministre — c'est ce que pense la commission des affaires étrangères — un véritable foisonnement qui pourrait être celui de la vie, mais qui est, malheureusement, souvent celui de la complication sinon de la confusion. Au-delà de la bonne volonté des hommes qui est entière et qui permet de surmonter les difficultés, il est des problèmes de délimitation de compétences qui entraînent une perte d'énergie considérable.

Faire de la coopération technique à l'étranger cela consiste à étudier des situations en liaison avec les services du pays considéré, à y installer des missions, à y faire affecter des experts, à recruter des boursiers qu'on envoie en France, à former des spécialistes.

Dans les pays étrangers, pour faire de la coopération technique, nous avons le conseiller ou l'attaché culturel, le spécialiste scientifique, l'attaché de coopération. Dans certains nous avons des attachés atomiques, agricoles, du travail, des chefs de

centres de documentation technique, sans compter le conseiller commercial, et d'autres. Or très souvent tous ces agents accomplissent peu ou prou la même tâche, usent des mêmes procédures, créent leurs centres de formation et leur méthode de recrutement ou d'approche. Il est nécessaire, monsieur le ministre, d'arriver à plus de précision. La bonne méthode — peut-être la suggestion vous en a-t-elle été faite — serait de nous inspirer de ce qui a été fait pour les missions d'aide et de coopération en Afrique en transposant selon les nécessités de notre action dans les pays considérés.

Il n'est pas question d'établir un fonctionnaire particulier à un haut niveau tel que celui des chefs de mission d'aide et de coopération, ce qui créerait une sorte de dualité dans notre représentation ; mais il serait nécessaire d'investir un des collaborateurs immédiats de nos chefs de poste qui serait par exemple le premier conseiller d'une mission particulière de coordination, j'allais même dire de direction en matière de coopération technique. Cet agent veillerait à ce que l'ensemble des spécialistes qui s'occupent de ces problèmes le fassent selon une hiérarchie précise. En particulier, il est nécessaire que l'attaché scientifique soit toujours sous les ordres du conseiller culturel ou inversement, mais qu'ils ne s'enferment pas dans deux tours bâties côte à côte.

Cet agent veillerait donc à la coordination des actions dans ces différents domaines et à la coordination de la présentation de nos opportunités aux pays intéressés.

Il pourrait être également créé à Paris au sein de l'inspection des postes diplomatiques, ou parallèlement à cette inspection, une inspection spécialisée dans la coopération technique. La masse très grande des opérations que nous effectuons à l'étranger justifierait cette inspection spécialisée qui ferait bénéficier nos représentants d'un poste à l'autre des expériences acquises par les uns et les autres et permettrait au service central d'avoir une vue constante des réussites et des échecs que nous avons pu connaître.

Mais ces différentes mesures seraient inutiles si le rôle éminent de nos ambassadeurs et de nos chefs de poste, n'était pas affirmé avec une particulière vigueur, dans ce domaine de la coopération comme dans les autres.

Ce mode moderne de relations entre les peuples date seulement de la dernière guerre, mais c'est un mode privilégié auquel nous consacrons beaucoup d'argent et beaucoup d'énergie, puisque — ainsi que je l'ai dit au début de mon exposé — le budget qui le concerne est important. Il serait donc bon, monsieur le ministre, que tous nos chefs de poste considèrent qu'il en est bien ainsi et que ce mode d'action diplomatique doit retenir leur attention personnelle.

M. le Premier ministre nous a dit l'an passé qu'au cours de l'année 1966 une refonte des structures et des voies et moyens de notre coopération avec les pays étrangers serait mise en place par le Gouvernement à l'échelon métropolitain. Mais cette refonte à l'échelon métropolitain devrait s'accompagner d'une refonte à l'échelon local dans les pays étrangers, notamment par le réexamen de l'accord de 1956 conclu entre votre département et celui des affaires économiques, accord qui a d'ailleurs fonctionné jusqu'à présent dans des conditions satisfaisantes, grâce à la bonne volonté générale, mais qui est dépassé maintenant en raison de l'ampleur prise par la coopération technique et par les problèmes qu'elle pose.

Initialement, monsieur le ministre, je vous ai dit le plaisir que notre commission a eu à étudier cette année votre budget qui a d'ailleurs été adopté sans opposition, avec une seule abstention. C'est donc avec l'assentiment quasi unanime de la commission des affaires étrangères que je donne un avis favorable à l'adoption des crédits de la section relative aux affaires culturelles et à la coopération technique du budget du ministère des affaires étrangères. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

M. Maurice Couve de Murville, ministre des affaires étrangères. Mesdames, messieurs, mes premières paroles seront, bien entendu, pour remercier très vivement MM. les rapporteurs de la commission des finances, de la commission des affaires étrangères et de la commission des affaires culturelles des exposés qu'ils ont bien voulu faire sur le budget de mon ministère et pour l'intérêt qu'ils ont porté à des problèmes qui sont aussi les miens.

Je me propose de répondre un peu plus tard, au cours du débat, à leurs observations, et à d'autres du même ordre qui pourraient éventuellement être présentées.

Pour le moment, je voudrais consacrer mon intervention à un exposé général sur notre politique extérieure, puisque l'organi-

sation d'un débat sur ce sujet, à l'occasion de l'examen du budget de mon département, est devenue déjà une tradition de la V^e République.

Nul ne s'en félicite davantage que le ministre des affaires étrangères qui peut ainsi une seconde fois dans l'année — puisque la tradition nouvelle veut aussi qu'un semblable débat trouve sa place lors de la session parlementaire du printemps — exposer la politique du Gouvernement, connaître les vues et les critiques des membres de l'Assemblée nationale et donner en réponse les explications nécessaires.

Je m'en félicite d'autant plus qu'un certain nombre de questions orales ont été posées au cours de l'été au sujet de la crise du Marché commun et que nous sommes ainsi en mesure, comme c'était, me semble-t-il, le désir général, d'ouvrir un large débat sur une question de grande importance, présentement au centre de bien des préoccupations. D'ailleurs, après trois mois passés, tant de confusion, de passion et de manque de réalisme se sont manifestés, que le besoin se fait sentir de faire le point des responsabilités, de définir les problèmes qui se posent et de rechercher les perspectives.

La crise de la Communauté économique européenne fera l'objet de la seconde partie de mon exposé. Dans la première partie, je traiterai de la situation internationale. L'Assemblée pourra constater ce qui, a priori, est évident, à savoir que les deux parties sont étroitement liées. Il n'est pas possible de dissocier les affaires du Marché commun du contexte d'ensemble dans lequel elles s'inscrivent fatalement, en particulier des affaires politiques de l'Europe en général, qui commandent, de près ou de loin, les positions de tous les partenaires.

La situation internationale est manifestement dominée à l'heure actuelle par les événements d'Asie : guerre du Viet-Nam, conflit entre l'Indonésie et la Malaisie, affrontement de l'Inde et du Pakistan au sujet du Cachemire. Dans un cas, celui du Viet-Nam — et aussi celui du Laos — la décolonisation n'a pas mis un terme aux interventions du dehors et ces deux malheureux pays sont devenus le champ clos de rivalités extérieures, l'ancienne puissance coloniale mise à part. Dans les autres cas, l'accession à l'indépendance n'a pas comporté la solution de litiges territoriaux essentiels. Sur tous ces problèmes, la position française est bien connue. Une issue ne peut, selon nous, être trouvée que dans la voie de l'indépendance réelle, de la libre disposition des peuples, de la neutralité et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États.

Au Viet-Nam, rien ne permet pour le moment de déceler le moindre signe de ralentissement de la guerre, cette guerre qui représente pour le peuple vietnamien une incroyable accumulation de souffrances humaines et de destructions matérielles. La France a depuis des années indiqué la voie où il lui paraissait indispensable de s'engager si l'on voulait y mettre un terme. Elle souhaite et elle pense que la raison finira par prévaloir : alors elle ne ménagera pas ses efforts dans la mesure où ils pourraient être utiles pour aider au rétablissement de la paix et au relèvement des ruines.

Entre l'Inde et le Pakistan, le Conseil de sécurité est intervenu dès l'origine et la France s'est étroitement associée à son action. L'essentiel est pour le moment de réaliser complètement le cessez-le-feu et de régler le retrait des forces, de part et d'autre, vers leurs pays d'origine. Ensuite viendra la discussion de fond, c'est-à-dire le sort du Cachemire. Ici, comme pour l'ancienne Indochine, on ne peut se défendre du sentiment de malaise qui résulte d'une situation où, de manière persistante, on entend poursuivre les pourparlers en l'absence de celle des grandes puissances qui se trouve être la plus proche des lieux du conflit et, par conséquent, peut-être la plus intéressée par les décisions à intervenir.

L'exclusion de la Chine de l'Organisation des Nations Unies et, en réalité, de toutes négociations internationales, notamment en Asie, crée une situation d'irréalité qui explique sans doute les réactions déconcertantes de sa part auxquelles nous assistons périodiquement et qui empêche, en fait, tout progrès vers un règlement. En Asie comme ailleurs, et notamment en Europe, il existe des questions spécifiques auxquelles il convient de trouver des solutions. Il y a lieu en même temps de rechercher un équilibre général des forces et des positions qui est en réalité le problème de la paix. Il s'agit de savoir comment cet équilibre peut s'établir tout autour de l'immense empire chinois, dans ces régions aujourd'hui en cause qui s'appellent le Pacifique, l'Asie du Sud-Est, le sous-continent indien. Une politique unilatérale dite d'engagement ne paraît pas être la réponse appropriée. Il faut des solutions par accord, ou tout au moins résultant de quelque *modus vivendi*, solutions fondées sur les principes essentiels que je rappelais il y a un instant. Nul ne se dissimule moins que nous les années de discussions acrimonieuses, d'incidents de toutes sortes et même de crises violentes qu'il faudra pour y parvenir avec le concours de la Chine. Plus tôt il sera possible de commencer, mieux cependant cela vaudra pour tous.

C'est ce que j'ai eu l'honneur d'exposer il n'y a pas longtemps à l'Assemblée générale des Nations Unies. Il ne m'a pas semblé qu'elle fût insensible à ce langage. Je me suis également efforcé de lui expliquer les vues du Gouvernement sur le rôle et le fonctionnement, dans l'état présent du monde, de l'Organisation des Nations Unies.

Après les avatars de ces dernières années, après la crise créée en 1964 au sujet du financement, autrement dit après des expériences durement acquises, la preuve est faite à notre avis qu'il importe en premier lieu de respecter et d'appliquer la charte et cela notamment sur deux points fondamentaux. Le premier est l'interdiction faite à l'Organisation d'intervenir dans les affaires intérieures des États. Le second est l'équilibre établi entre les divers organes, notamment entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. À la première, l'Assemblée générale, échoit le rôle d'exprimer l'opinion publique internationale par ses délibérations et par ses recommandations. À la seconde, il appartient, le cas échéant, de prendre des décisions. Aucun risque n'existe en fait que ces décisions soient jamais contraires à l'opinion internationale, telle qu'elle se dégage à l'Assemblée. Encore faut-il qu'elles recueillent au Conseil de sécurité l'accord de toutes les grandes puissances, celles qui ont les moyens de la guerre et de la paix ; à défaut elles seraient inopérantes ou feraient courir les plus graves dangers.

En second lieu, il convient d'appliquer la charte avec discernement. Les textes autorisent le Conseil de sécurité à décider des actions. Mais tout dans ce domaine n'est pas possible. L'absence évidente de moyens de l'Organisation et l'état présent de la société internationale montreraient à eux seuls — si la malheureuse aventure du Congo ne l'avait tristement illustré — que des actions de force sont — et pour bien longtemps — à exclure. C'est à l'action politique qu'il convient de se tenir, en limitant strictement au contrôle ou à l'observation toutes interventions sur les lieux.

Cela paraît être maintenant généralement reconnu, sinon accepté. C'est ainsi en tout cas que, pour sa part, le Gouvernement a interprété le retour à la normale qu'a constitué la reprise de l'Assemblée générale suivant les règles fixées. C'est dans ces conditions que la délégation française prend volontiers une part active à cette session, avec le désir d'apporter aux délibérations la contribution la plus constructive.

L'Organisation des Nations Unies joue son rôle dès lors qu'elle s'en tient à sa charte et ne prétend pas entreprendre ce qui est hors de ses moyens. Ce rôle est utile et ne peut être joué que par elle. Rien ne l'illustre de façon plus éclatante que la visite rendue par le Pape le 4 octobre dernier à New York, et à l'occasion de laquelle le souverain pontife a prononcé un discours qui est resté dans les mémoires. Rien ne témoigne mieux non plus d'une immense et ardente aspiration à la paix que cette rencontre, combien symbolique, de la plus haute autorité de la chrétienté avec une assemblée où l'on voudrait voir réunis les délégués de tous les peuples de la terre et qui est d'ores et déjà éminemment représentative de l'opinion universelle.

En dehors des problèmes de l'Asie, aucune crise spécifique majeure n'est à l'ordre du jour des Nations Unies. On peut espérer que l'affaire de la République dominicaine se trouve en voie de règlement. Au Moyen-Orient, rien ne paraît être pour le moment susceptible de mettre la paix en danger. C'est ce que nous avons constaté à l'occasion des importants entretiens que nous avons eus ces jours derniers avec le vice-président de la République arabe unie, entretiens qui, par ailleurs, ont marqué la reprise de relations définitivement assainies entre la France et le monde arabe.

L'Europe et ses problèmes quant à eux n'ont jamais figuré dans les débats des Nations Unies et cela est normal, puisque le règlement des questions issues de la dernière guerre échappe à leur compétence. Il reste cependant — nous le disons à toute occasion — que la paix en Europe et, par conséquent, dans le monde, ne sera vraiment assurée que lorsqu'un règlement européen d'ensemble, y compris un règlement allemand, aura pu intervenir. Les idées de la France à ce sujet, telles qu'elles ont été exposées en particulier dans la conférence de presse du général de Gaulle du 4 février dernier, sont bien connues. Le point de départ est naturellement qu'un règlement européen et allemand n'est concevable que par des voies pacifiques, c'est-à-dire à l'exclusion de la force ou de la menace. Il faut dès lors se mettre d'accord, et d'abord avec l'Union soviétique.

Semblable processus n'était pas concevable aussi longtemps que durait la guerre froide, qui tenait le rideau de fer abaissé à travers l'Europe, donc à travers l'Allemagne. La première étape était par conséquent la détente.

En 1960, on en parlait et quelque espoir était apparu. Les événements ont tourné d'autre manière lorsque la conférence au sommet ne s'est pas tenue. Puis il y a eu Cuba. L'affaire de Cuba réglée, la crise du Viet-Nam s'est transformée en guerre ; elle rend bien aléatoire, aussi longtemps qu'elle se poursuit de

la sorte, toute amélioration réelle des rapports de la Russie et des États-Unis. Et je ne parle pas du problème de la Chine, qui devient obsédant à mesure que se détériore la situation dans l'ensemble du continent asiatique.

De telles conditions générales ne sont guère propices. Du moins, en attendant, des progrès sont-ils possibles en Europe ? C'est dans cette direction que le Gouvernement a délibérément orienté son action. Il s'agit d'établir avec l'Est européen des relations telles que peu à peu, quels que soient les régimes politiques, une situation normale finisse par prévaloir. Il s'agit de multiplier les rapports politiques, économiques, culturels, de manière à créer un élément de détente, sinon de confiance. Avec la Russie, des contacts fréquents sont maintenant établis, comme en font foi la visite que le ministre des affaires étrangères soviétiques a faite à Paris au mois de mai, et celle que je vais moi-même rendre à Moscou dans une semaine. De la même façon, nous commençons à renouer avec les autres pays de l'Europe orientale, dans des conditions que facilitent évidemment des amitiés anciennes et des affinités toujours vivantes. Après les voyages que nombre de dirigeants de ces pays, et notamment le président du Conseil de la Roumanie, M. Maurer, nous ont faits, c'est ce qu'a démontré tout récemment de la manière la plus satisfaisante le séjour en France du Premier ministre polonais. Pour ce qui concerne la France, la partie est donc d'ores et déjà bien engagée.

Il existe cependant une autre face à ce tableau, c'est la question de savoir comment, dans une Europe qui s'ouvrira à elle-même, s'établira un équilibre tel que soient assurées les conditions d'une paix durable. Nous avons toujours pensé qu'un facteur important de cet équilibre pourrait être, à l'Ouest, constitué par une organisation économique, puis politique, fondée au départ sur la réconciliation de la France et de l'Allemagne, et qui, s'affirmant progressivement, deviendrait un élément non négligeable de prospérité et de puissance. Tel était un des motifs pour lesquels, le traité de Rome entré en vigueur, nous n'avons ménagé aucun effort pour le mettre en application et assurer son succès. Telle était la raison pour laquelle, dès 1960, la France a cherché à organiser entre les membres de cette Communauté une coopération politique susceptible de larges développements. Tel était enfin le ressort du traité franco-allemand de coopération de janvier 1963.

La conjonction des politiques et des efforts est la condition du succès d'une telle entreprise. Elle n'a manifestement pas été réalisée à ce jour, soit que l'on ne se préoccupe que médiocrement des fins politiques qui sont les nôtres, soit que l'on attache plus de prix à d'autres liens, certes bien justifiés, nous n'en disons rien, mais qui ne sauraient être dominants au point de devenir exclusifs.

M. Michel de Grailly. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. Quoi qu'il en soit, l'Europe politique est toujours en attente. Seul le temps, qui apporte toujours des expériences et par conséquent des enseignements, permettra de déterminer s'il s'agit d'un simple retard. Dans l'intervalle, et sans doute en grande partie parce que la politique n'a pas suivi, l'Europe économique se trouve dans la crise.

Je dis : parce que la politique n'a pas suivi. Si, en effet, entre les Six du Marché commun, le climat politique avait été différent, il eût été difficile d'imaginer que la discussion des problèmes qu'il s'agissait de régler avant le 1^{er} juillet 1965 aboutisse à un désaccord général dans des conditions telles qu'en réalité aucun débat de fond n'a même pu à aucun moment être sérieusement engagé.

De quoi s'agissait-il en effet ? De quelque chose de très simple et de convenu depuis longtemps. Il s'agissait — je l'ai expliqué à l'Assemblée nationale en juin de manière très précise — de compléter pour la période du 1^{er} juillet 1965 au 1^{er} janvier 1970 le règlement financier de la politique agricole commune, c'est-à-dire de fixer pour cette période le rythme de la prise en charge progressive des dépenses par le Fonds agricole et du montant des contributions des États aux dépenses du Fonds. Encore une fois, l'affaire était simple, mais pour la France d'une grande importance, car, sans règlement financier, la politique agricole commune n'a plus de sens, dans la mesure où cette politique est fondée sur l'établissement de prix européens. C'était en particulier une suite inéluctable des décisions de décembre 1964 au sujet du prix des céréales, lesquelles décisions, compte tenu par ailleurs de l'abolition progressive du quantum, devaient stimuler la production en France du blé et de l'orge, et par là provoquer des excédents croissants qu'il faudrait vendre aux cours mondiaux sur les marchés extérieurs.

A vrai dire, personne n'avait prévu qu'il y aurait des difficultés sérieuses, comme le démontre le fait que des engagements répétés et formels d'aboutir en temps utile avaient été

pris sans discussion, d'abord en janvier 1962, lors du passage à la seconde étape du Marché commun, puis en décembre 1964, lors des accords que je viens d'évoquer, enfin au début de 1965, lorsque avait été fixé le calendrier des travaux de la présente année. Après toutes les péripéties qui avaient jalonné l'élaboration de la politique agricole, il ne venait à l'esprit de personne même d'imaginer que, le plus difficile ayant été acquis, l'échec serait rencontré dans cette phase presque finale.

Comme il est de règle, il appartenait à la commission de soumettre des propositions en vue de préparer les décisions du conseil des ministres. Elle le fit le 30 mars dernier. Nous les connaissions déjà, non que, comme il eût été normal, les six gouvernements eussent été au préalable discrètement informés et pressentis, mais parce que ces propositions avaient été, le 24 mars, exposées publiquement et en détail devant l'assemblée de Strasbourg. Il était clair dès ce moment que, si l'on en restait là, la crise était ouverte.

Loin de se borner au mandat que nous lui avions confié et forte du droit que lui confère le traité de Rome de présenter des propositions allant jusqu'à la modification de ce texte, droit qui n'est pas contesté, mais dont on peut penser qu'il convient de n'user qu'à bon escient, la commission, en fait, suggérait un ensemble de mesures de caractère politique, dont l'objet était de transformer profondément le caractère de la Communauté dans le sens qu'elle a, semble-t-il, toujours voulu, c'est-à-dire en faisant d'elle-même une autorité véritablement politique, de moins en moins contrôlée par les gouvernements responsables. Tel était le sens d'une affectation de ressources permanentes allant bien au-delà des charges prévisibles. Tel était aussi le sens de l'octroi en apparence de pouvoirs à l'Assemblée, qui en réalité tendait à faire de la commission l'arbitre entre cette Assemblée et le conseil des ministres.

Dès la première discussion, il est apparu sans contestation possible qu'aucun gouvernement n'était d'accord. Tous refusèrent l'idée d'une affectation de ressources allant au-delà des besoins. Certains entendaient bien donner des pouvoirs budgétaires à l'Assemblée, mais personne n'approuvait le mécanisme proposé, parce que ces pouvoirs, en fait, n'allaient qu'à la commission.

Parallèlement, l'objet même de la discussion était perdu de vue, c'est-à-dire l'achèvement pour l'immédiat du règlement financier. Dès lors, en effet, que l'on rouvrirait l'éternel débat sur la supranationalité, et dès lors que les procédés qui avaient été employés soumettaient certains gouvernements à toutes sortes de pressions politiques et parlementaires, la « boîte à Pandore » était ouverte : il était tentant de ne plus chercher qu'à exprimer ses propres revendications, sinon de céder à la surenchère.

Obstinément, la délégation française a tenté de ramener le débat sur son véritable terrain. Elle avait préparé les discussions par des contacts, et même, dans un cas, par des accords, avec nos partenaires. Elle a présenté des formules de partage des charges qui tenaient le plus grand compte des soucis de ces derniers dans ce qu'ils avaient de légitime, et en particulier pour ce qui concerne l'Italie, dont la situation avait profondément changé depuis 1962. Rien n'y fit. Seule la délégation belge manifesta quelque compréhension. Mais aucune discussion réelle ne put être engagée et lorsqu'en fin de journée, le 30 juin, notre ministre des finances fit une offre finale, celle-là même qui fut reprise ultérieurement dans des conditions sur lesquelles je reviendrai, le même silence général fut la seule réponse que nous reçûmes. C'est qu'en effet, obstinément, la commission gardait aussi le silence, donnant ainsi prétexte aux délégations pour persister dans une attitude purement négative.

Telles sont, mesdames, messieurs, les conditions dans lesquelles je fus, en tant que président de la séance, amené à constater que l'accord ne pouvait se faire. Il n'était pas question de poursuivre une discussion qui, encore une fois, n'avait même pas vraiment commencé, et pour laquelle aucune base n'existait, puisque les propositions de la commission ne faisaient l'accord de personne et que les propositions françaises, alors, n'étaient même pas prises en considération. Bien différente avait été la situation en une autre circonstance qui fut par la suite abondamment évoquée, celle du 31 décembre 1961. On poursuivait alors pendant près de deux semaines après l'échec, car le désir d'aboutir était général et évident, compte tenu de la nécessité d'un vote unanime pour le passage à la deuxième étape.

Ainsi, pour la première fois, un engagement formel et répété des six gouvernements n'était pas tenu. Nul n'aurait dû se méprendre — comme cependant on le fit — sur la gravité de la situation ainsi créée et sur les conséquences que le Gouvernement français était contraint d'en tirer. Dès le lendemain notre conseil des ministres, en prenant note de la rupture intervenue, prenait position formellement.

La première conséquence allait de soi : nous ne pouvions que constater que la marche normale de la Communauté était inter-

rompue. A partir du moment où une mesure essentielle telle que le financement de la politique agricole n'était pas adoptée, comment était-il concevable d'imaginer tout nouveau développement dans quelque domaine que ce fût ? Le Gouvernement en a pris acte, en faisant savoir que, tant que la crise ne serait pas réglée, tout ce qu'on pourrait faire serait d'assurer la gestion des affaires courantes sur la base de ce qui avait été antérieurement convenu dans les divers domaines. Toutes nouvelles discussions seraient vaines et la France n'y participerait pas. Nous avions laissé prévoir avant le 1^{er} juillet que telle serait notre ligne de conduite. Nous nous y sommes tenus.

Mais, du fait même de la crise et des conditions dans lesquelles elle était intervenue, l'ensemble du tableau se trouvait transformé. Jusqu'au 1^{er} juillet nous demandions une chose, à savoir l'achèvement comme convenu du règlement financier ; nous avions multiplié les efforts pour y parvenir ; si le débat avait pu vraiment s'engager, si la commission avait consenti, pour aider nos partenaires, à se départir de son attitude passive, si finalement nous avions abouti, nous n'en aurions pas alors demandé davantage. Maintenant une situation toute nouvelle était créée.

M. Joël Le Theule. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. Naguère, en des circonstances analogues, nous avions pu en terminer, soit parce qu'un autre objectif, en l'espèce le passage à la deuxième étape, était en même temps en cause et que, de ce fait, nos partenaires avaient le désir de conclure, soit parce que nous avions à l'avance exercé la pression politique maxima pour faire mesurer les conséquences d'un échec. La preuve était faite qu'en l'état des esprits et des mœurs il était impossible d'assurer dans des conditions convenables, c'est-à-dire à défaut de menaces et de crises, le développement du Marché commun. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

Comment accepter de continuer de la sorte ? Une révision d'ensemble s'imposait, qui permettrait de définir des conditions normales de coopération entre les Six, pour la France, dans le respect, bien entendu, de ses intérêts essentiels, et d'abord de ses intérêts agricoles.

De toute évidence, ce qui se trouvait être en cause était le fonctionnement même des institutions de Bruxelles. De quoi s'agissait-il donc ? Il ne s'agissait certes pas de contester que, comme tout accord international, le traité de Rome et les arrangements intervenus par la suite pour son application comportent pour la France une limitation de sa souveraineté. Toute obligation, du fait même qu'elle oblige, est une restriction du droit de libre décision. Mais c'est une restriction librement et consciemment consentie. La supranationalité, dans le jargon européen, est une notion très déformée. Son essence est de permettre que soient prises des décisions qui concernent un pays par d'autres autorités que les autorités de ce pays.

M. Michel Debré. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. Tel est le cas lorsqu'une telle décision peut être le fait d'un organisme international ou de gouvernements étrangers. Tel est le cas, en d'autres termes, si l'on s'en remet, pour ce qui concerne la France, à la sentence d'une commission de Bruxelles ou d'une majorité de gouvernements dont le Gouvernement français ne ferait pas partie. (Applaudissements sur plusieurs bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. Michel Debré. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. La grave question posée par l'échec du 30 juin est de savoir si une telle attitude est concevable, si elle est compatible avec une gestion normale des affaires de la France. Je dis tout de suite que la conclusion qui, selon nous, s'impose, après la lamentable expérience que nous venons de faire, est que les intérêts français n'ont pas d'autre défenseur que le Gouvernement français (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.) et qu'en particulier notre agriculture ne peut plus entretenir l'illusion qu'elle trouvera ailleurs un paladin à qui s'en remettre de son avenir. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

La commission, à vrai dire, n'a pas reçu du traité de Rome mandat de prendre des décisions, sauf pour des mesures modestes d'exécution entrant dans la gestion courante.

M. Michel Debré. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. Son statut est fondamentalement, et à dessein, différent de celui de la haute autorité du charbon et de l'acier. Celle-ci, conçue à l'époque romantique (Sourires sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.), était un organe théorique indépendant des gouvernements. La pratique a montré le caractère fallacieux d'un tel système. Les pères du Marché commun se sont gardés de renouveler l'expérience.

Mais cela n'a pas mis un terme aux tentations humaines, et c'est ce que nous venons de constater.

La commission de Bruxelles est chargée de présenter aux six gouvernements des propositions pour les décisions qu'ils ont à prendre. Et les commentateurs de toujours insister sur l'intérêt essentiel d'un système selon lequel un tel organe, qualifié indépendant, est appelé à présenter le point de vue européen contre les vues nationales étroites de chaque gouvernement, ce qui, soit dit en passant, est une définition que nos agriculteurs pourraient avoir avantage à méditer !

Nous n'avons jamais, pour notre part, contesté qu'il pût être utile de présenter une vue objective des problèmes et de leur règlement. Mais ce qu'il faut surtout — et qui n'est nullement contradictoire — pour aboutir à une solution, c'est dégager un accord général, autrement dit trouver des compromis. Voilà le domaine d'élection où la commission peut et doit déployer ses talents. Autrement dit, il lui appartient avant tout de chercher des formules qui rapprochent les points de vue. Chaque fois qu'elle l'a fait, nous l'en avons félicitée et nous avons pu conclure. Cela a été le cas à bien des reprises dans le passé. Mais il n'appartient pas à la commission de tenter d'imposer ses vues, surtout lorsque celles-ci ont un caractère politique et que ses initiatives sortent du cadre qui est le sien. C'est ce qu'elle a cherché à faire par ses propositions du 30 mars. Et ce qu'elle a continué obstinément de faire après le rejet de ces propositions.

L'autre institution essentielle de la Communauté économique, c'est le conseil. Jusqu'à présent, et sauf pour des mesures limitées ayant un caractère de gestion, les Six doivent décider par accord général, c'est-à-dire à l'unanimité. Tel est le cas notamment lorsqu'il s'agit d'accepter ou de modifier des propositions de la commission. A partir du 1^{er} janvier 1966 il en irait autrement : ces propositions ne pourraient toujours être amendées qu'à l'unanimité ; mais elles pourraient être acceptées à la majorité. Il y a là quelque chose qui, dans l'état présent des rapports entre les Six et compte tenu de ce qui vient de se passer, paraît inconcevable. Ai-je besoin, pour le démontrer, de rappeler que s'il y a aujourd'hui dans le Marché commun un début de politique agricole, c'est non pas exclusivement, mais essentiellement, à l'action du Gouvernement français qu'on le doit ? (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T. et sur ceux du groupe des républicains indépendants.)

Que l'Assemblée se souvienne de ce qui s'est passé à Bruxelles dans la nuit du 31 décembre 1961 au 1^{er} janvier 1962. La question était de savoir si le conseil allait décider — il devait le faire à l'unanimité — de passer à la seconde étape alors que l'accord n'était fait ni sur les règlements agricoles, ni sur le règlement financier. La commission, je le souligne en passant, avait proposé de n'en pas tenir compte et de répondre affirmativement. La majorité de nos partenaires s'était prononcée dans le même sens. Si la France alors, suivie par les Pays-Bas, n'y avait pas fait obstacle, le passage était décidé sans accord sur l'agriculture, et je crois pouvoir affirmer sans crainte d'être démenti qu'il n'y aurait jamais eu de politique agricole du Marché commun. (Applaudissements sur les mêmes bancs.) Si nous avons, quatorze jours après, abouti, c'est parce que l'unanimité était la règle.

J'ai dit moi-même, deux ans plus tard, à cette tribune, qu'il serait bien difficile d'imaginer que, sur une question économique essentielle comme le prix des céréales, le conseil pût se prononcer dans l'avenir contre l'un des partenaires. Cette déclaration avait été à l'époque diversement accueillie. Le Gouvernement allemand la prenait cependant à son compte en décembre 1964, alors que l'on venait de s'accorder sur les prix, en demandant que le résultat acquis ne pût être remis en cause à l'avenir par un vote à la majorité.

M. André Fanton. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. Nul ne lui en a ni ne pouvait lui en faire grief. Comment pourrions-nous de la même manière accepter de voir remettre en cause à la majorité les décisions prises à ce jour à l'unanimité, notamment dans le domaine agricole ? (Très bien ! très bien ! sur plusieurs bancs de l'U. N. R. - U. D. T.)

M. René Sanson. Excellente démonstration !

M. le ministre des affaires étrangères. Peut-être, mesdames, messieurs, la situation eût-elle été différente si, comme la France l'a proposé depuis cinq ans, il avait pu s'instituer entre les Six un début de coopération politique régulière. Alors le climat des rapports aurait sans doute été tout autre. Alors des rencontres fréquentes, y compris aux plus hauts échelons du Gouvernement, auraient permis de discuter en confiance de tout, de chercher, sur une base politique, à rapprocher les points de vue, bref d'éviter les conflits, de réaliser des accords et

de faire en sorte que la clause permettant d'échapper à l'unanimité demeure du domaine de la théorie.

Les événements ont malheureusement tourné d'une autre manière, et c'est pourquoi nous sommes aujourd'hui contraints de poser la question. Je dois ajouter que, parmi les leçons que la France tire de cette crise, cette conclusion-là est celle qui soulève chez nos partenaires le moins d'opposition ; certains reconnaissent même qu'elle est bien justifiée.

Voilà donc deux chapitres cardinaux sur lesquels les Six ont à se mettre d'accord avant tout. Il resterait encore ensuite à en terminer avec l'agriculture, et d'abord avec le règlement financier.

Ici nos adversaires — et même nos partenaires — nous arrêtent et disent : puisque la France est tellement intéressée par l'agriculture et son financement, pourquoi refuse-t-elle de reprendre la négociation sur la base des nouvelles propositions que la commission a présentées le 22 juillet et qui sont justement dans la ligne des suggestions françaises de naguère ?

Laissez-moi dire, mesdames, messieurs, que ce serait trop facile.

M. Michel Debré. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. Ah ! si de telles propositions avaient, comme rien ne s'y opposait, et comme nous le pensions, été faites le 28, le 29 ou le 30 juin, alors nous aurions été heureux d'engager la discussion et rien ne dit que nous n'aurions pas abouti. Mais tout s'est passé d'autre façon. C'est parce que, l'échec une fois acquis, le Gouvernement français en a tiré les conclusions, a constaté que la crise était grave, a refusé de participer à de nouveaux débats et demandé que les mesures politiques indispensables soient prises pour empêcher que l'on ne recommence à toutes nouvelles occasions, c'est pour cela que le grand frisson a passé... (Mouvements divers sur les bancs du groupe socialiste et du rassemblement démocratique. — Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)...

MM. Michel Debré et André Fanton. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. ...et que l'on s'est empressé de prendre à son compte les propositions raisonnables que nous avons faites (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.) et qui comportaient d'ailleurs de notre part des concessions substantielles. A la suite de quoi on espérait que tout reprendrait comme si rien ne s'était passé. Ce n'est pas ainsi que l'on traite des affaires sérieuses.

M. Michel Debré. Exactement !

M. le ministre des affaires étrangères. Rien ne peut empêcher que, le 1^{er} juillet, d'autres questions que le règlement financier ne soient, du fait même de l'événement, imposées et qu'une réponse est devenue nécessaire. Il faudrait être bien aveugle ou bien naïf pour ne pas le constater. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. Michel de Grailly. Ou de bien mauvaise foi.

M. le ministre des affaires étrangères. Telles sont, mesdames, messieurs, les conditions dans lesquelles est née et s'est développée la crise de la Communauté économique européenne. Telles sont les conclusions que le Gouvernement en a tirées. Telles sont les positions qu'il a prises et telle est la manière dont il pense qu'il pourrait y être trouvé une issue. Autrement dit, c'est d'abord sur le terrain politique qu'il est amené à se placer. Il appartient aux gouvernements responsables, à tous les gouvernements et à eux seuls, d'en débattre et de chercher à s'accorder. La France a déjà fait savoir publiquement qu'elle ne se refuserait certainement pas aux contacts qui seraient proposés. Elle ne se refuserait pas davantage aux discussions, dès lors que celles-ci auraient été soigneusement préparées et se tiendraient à un moment, en un lieu et dans un cadre appropriés. (Très bien ! très bien ! sur quelques bancs de l'U. N. R. - U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

Il faut, selon elle, un accord politique avant que puissent reprendre les débats sur les problèmes concrets et techniques. Le bon sens l'impose et seule l'absence de bonne volonté pourrait y faire obstacle. Il est de l'intérêt général d'y parvenir. C'est, nul n'en disconvient, l'intérêt de la France. Mais c'est aussi, et tout autant, l'intérêt de ses partenaires. C'est peut-être aussi l'intérêt de tous les autres pays européens, à commencer par les plus proches, si l'on en juge par l'attrait grandissant que, depuis qu'elle rencontre de graves difficultés, la Communauté économique européenne paraît leur inspirer. (Applaudissements et rires sur les mêmes bancs.)

Dans cette grande et difficile affaire, le Gouvernement a pour premier souci la politique et les intérêts de la nation. Il ne pense en aucune façon que ceux-ci soient en contradiction avec les intérêts de l'Europe.

M. Michel Debré. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. Mais il est bien obligé de constater qu'il est inévitablement leur seul défenseur, lorsqu'il s'agit de l'agriculture bien sûr, aussi dans les autres domaines. Si l'on considère tout ce qui, à ce jour, a déjà été fait pour la mise en œuvre du Marché commun, il faudrait bien de la mauvaise foi pour oser affirmer que la conscience de nos devoirs vis-à-vis du pays et notre volonté de les remplir constituent dans l'avenir, davantage que dans le passé, un obstacle aux accords qui sont nécessaires. *(Vifs applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)*

M. le président. La parole est à M. Maurice Faure. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique et du groupe socialiste.)*

M. Maurice Faure. Mesdames, messieurs, les quelques observations que je présenterai à cette tribune, au nom de mes amis du rassemblement démocratique et du groupe du centre démocratique, se référeront essentiellement à la crise atlantique et à la crise européenne dont je ne vous cacherai pas que l'exposé que nous venons d'entendre de la part de M. le ministre des affaires étrangères ne nous semble pas atténuer la portée ni ouvrir la voie à une solution. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique et du groupe socialiste.)*

Je parlerai d'abord de l'Alliance atlantique, bien que le discours de M. Couve de Murville y ait fait peu allusion. Mais le sujet est devenu tellement actuel, le problème de la réforme de l'Alliance intéresse tellement les nations occidentales, qu'il ne saurait être, en cet instant, passé sous silence, même s'il est plus facile de poser la nécessité de sa réforme que de faire des propositions concrètes la concernant.

Trois remarques préliminaires m'inspireront.

En premier lieu, si l'on veut faire jouer à l'Europe un rôle plus grand à l'intérieur de l'Alliance dans les divers organismes qui la font fonctionner, il faut corrélativement faire un effort dans le sens de son unité, les deux idées étant complémentaires.

En second lieu, si l'Europe doit et peut avoir une politique autonome et originale, ce n'est pas sous la conception d'une troisième force dans le monde, mais comme deuxième grand ensemble au sein du monde libre que cette conception doit être ramenée.

Enfin, au-delà des textes, au-delà des mécanismes, au-delà des règlements quels qu'ils soient, en définitive la meilleure force de dissuasion susceptible d'asseoir notre sécurité, c'est la multiplicité des liens de toutes sortes, affectifs et concrets, que nous saurons entretenir, Européens de l'Occident, avec les Etats-Unis d'Amérique. C'est un style, c'est un climat, qui n'exclut nullement la discussion, parfois même l'antagonisme, mais qui exige qu'il soit maintenu à l'intérieur de certaines limites. Au-delà desquelles le problème même de l'Alliance se trouverait presque posé.

Ce qui demeure, c'est qu'aujourd'hui les trois postulats sur lesquels avait été assise toute la diplomatie des années cinquante, et que M. le président de la commission des affaires étrangères connaît bien, sont les uns et les autres remis en cause. Ces postulats étaient les suivants :

Premièrement, la solidarité occidentale n'est pas considérée comme une alliance de transition, comme une alliance imposée par les circonstances, mais comme le début d'une association de caractère fondamental. Dans cette conception, la défense était considérée comme une fonction atlantique.

Deuxièmement, l'unité européenne est nécessaire à la solidarité et à la solidité du monde libre, elle n'est nullement concurrente de celles-ci, ce qui conduisait à déplorer, par exemple, l'absence de l'Angleterre des premières constructions européennes et à considérer que les communautés économiques devaient ouvrir la voie aux communautés politiques.

Troisièmement, la solution du problème allemand doit passer par son inclusion au sein de l'Europe d'abord, de l'alliance occidentale ensuite.

Ces trois postulats ont été remis en cause, non pas seulement en France, j'en conviens, mais essentiellement dans notre pays.

Il s'est produit d'ailleurs un changement dans les données mêmes du problème auquel nous avions affaire, nul d'entre nous ici ne le conteste. 1965 n'est plus 1949 et, dans une certaine mesure, l'alliance se trouve victime des succès qu'elle a remportés et sur le plan économique et sur le plan militaire.

Sur le plan économique, avec le départ du plan Marshall, c'est le redressement de nos divers pays d'Europe occidentale dont la richesse et la prospérité désormais se rapprochent, même si c'est avec une certaine distance, de celles des Etats-Unis d'Amérique : en tout cas, l'écart n'est plus du tout ce qu'il était au lendemain de la dernière guerre. Sur le plan militaire, une sécurité beaucoup plus relative a été établie, beaucoup moins contestée. Au demeurant, le point chaud est passé d'Europe en Asie, de Moscou à Pékin. Il est évident que la Russie étant devenue entre temps aussi une puissance nucléaire, les problèmes ne se posent plus de la même manière aujourd'hui qu'il y a quinze ans.

Peut-être est-ce la raison pour laquelle trois conflits latents ont surgi.

Le premier se situe sur le plan économique et paraît être invoqué à propos des investissements américains en Europe, à propos du Gold exchange standard et à propos de la négociation Kennedy.

Un deuxième conflit a surgi dans la conception même de la défense nucléaire et a abouti à la construction, voire à la philosophie même, de la notion de force de frappe nationale par la France.

Enfin, un troisième conflit, à propos du problème allemand, consiste à considérer que c'est à l'intérieur d'un contexte inter-européen que ce problème de la réunification de l'Allemagne serait beaucoup plus facilement résolu, comme s'il était en quelque sorte la contrepartie d'un désengagement américain.

En fait, à travers tout cela, c'est la notion d'interdépendance qui recule au profit, à nouveau, de la notion d'indépendance. Il y a là un choix politique. On peut parfaitement préférer l'une ou l'autre de ces notions, épouser l'une ou l'autre. Il s'agit là d'une vision historique du problème qui, certes, fait partie des convictions intimes de chacun d'entre nous.

Pour ma part, je n'hésite pas à déclarer qu'au siècle où nous sommes, et à l'allure où vont les événements et les techniques, c'est la notion d'interdépendance qui doit prendre le dessus sur celle d'indépendance car nous y sommes, à mon sens, condamnés par les faits. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique et du groupe socialiste.)*

L'autre question sous-jacente consiste à savoir si la solidarité du monde libre est toujours nécessaire. C'est là également une option politique fondamentale à laquelle, pour ma part, je réponds oui, même si, actuellement, en Europe occidentale les problèmes de la sécurité semblent relativement résolus.

Je suis de ceux qui imaginent que, dans un avenir actuellement imprévisible, cette solidarité doit être maintenue...

M. Michel de Grailly. Est-ce l'avis de M. Mitterrand ?

M. Maurice Faure. ... face aux paris politiques, économiques ou militaires que représente le monde communiste et aux aléas que représente aussi le tiers monde.

J'ai l'impression, monsieur de Grailly, que vous désirez m'interrompre.

M. Michel de Grailly. Effectivement, je désirerais vous poser une question.

M. Maurice Faure. Je vous en prie, monsieur de Grailly. Vous m'en posez si souvent d'ailleurs... cela ne fera qu'une de plus.

M. le président. La parole est à M. de Grailly, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Michel de Grailly. Ma question est précise, monsieur Maurice Faure : ce que vous dites, est-ce que c'est bien l'avis de M. Mitterrand ? Cela pourrait intéresser ses électeurs.

M. Maurice Faure. Eh bien, vous serez bien gentil de poser cette question à M. Mitterrand lui-même quand vous le rencontrerez. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique et du groupe socialiste.)*

M. Michel de Grailly. Oh ! je n'ai pas d'illusion sur sa réponse.

M. Maurice Faure. Sur la base de ces remarques et pour en terminer avec ce problème de la défense occidentale et faire quelques suggestions concrètes, je dirai que, à notre avis, il n'y a pas de solution parfaite ni de solution immédiate à la crise de l'Alliance et à la réforme qui est suggérée.

Le problème de l'Alliance atlantique relève essentiellement d'une solution évolutive qui, elle-même, dépend d'abord de la forme que nous saurons donner à l'unité européenne.

Je l'ai dit, je suis de ceux qui espèrent que l'Europe pourra prendre un sens beaucoup plus original de sa mission et de sa vocation au sein de l'Alliance. Pour commencer, car il faut prendre les choses comme elles sont, une coopération nucléaire pourrait s'instituer entre la France et l'Angleterre, qui constituerait la première étape sur le plan européen d'une association

nucléaire dont il est impossible de dire aujourd'hui quelles seront exactement les étapes successives puisque, je le répète, le problème dépend essentiellement de l'allure et de la forme que revêtira l'Europe politique. En tout cas, les Etats-Unis seraient bien inspirés d'encourager cette première coopération, car ils ne peuvent pas avoir l'illusion de tenir durablement et d'une manière ou d'une autre l'Europe occidentale en dehors du champ de l'atome, qu'il soit pacifique ou même qu'il soit militaire. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique, du groupe socialiste et sur de nombreux bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. Michel Boscher. Vous vous rapprochez de nous, nous en sommes heureux. (Protestations sur les bancs du rassemblement démocratique.)

M. Maurice Faure. Monsieur Boscher, les interruptions ne me gênent nullement, vous ne l'ignorez pas. Je vous supplie de me laisser avancer dans cet exposé, car j'ai sur le problème européen, à dire à M. le ministre des affaires étrangères, des choses qui recueilleront certainement beaucoup moins votre approbation. Donc votre impatience sera servie.

Je tiens à ajouter que cette coopération nucléaire franco-britannique au sein de l'Alliance me semble devoir, dans un premier temps, je le répète, être mise à la disposition, au point de vue de la décision d'emploi, du président des Etats-Unis d'Amérique agissant, non pas de son propre vouloir et de sa seule volonté, mais comme mandataire de l'ensemble de l'Alliance, c'est-à-dire après discussion approfondie des diverses hypothèses stratégiques qui peuvent se présenter...

Un député de l'U. N. R.-U. D. T. Nous serons tous morts !

M. Maurice Faure. ... et des divers dangers qui peuvent exister pour l'Europe occidentale. Non point qu'il soit possible d'établir un catalogue rigoureux, complet, exhaustif et, en face, pour chacune des hypothèses relevées, d'indiquer automatiquement quelle doit en être la solution. Il est évident qu'il faut bien laisser, en définitive, à la volonté de celui à qui on aura fait confiance un minimum de latitude pour tenir compte des circonstances du moment, de ces impondérables que nous ignorons aujourd'hui. Mais si l'on associe la proposition que je faisais de la clause de renationalisation en cas d'extrême péril, que je trouve parfaitement judicieuse, et la réforme, comme je viens de l'indiquer, des structures des organismes où se discute la stratégie de l'Alliance, il y a là, à mon sens, une première étape concrète qui pourrait être empruntée sur cette voie d'une réforme positive de l'Alliance.

Car, en définitive, je le répète, c'est seulement par la force d'une Europe politique unie que nous arriverons à équilibrer la puissance des Etats-Unis d'Amérique au sein de l'Alliance atlantique.

Mon dernier mot sur ce point sera pour dire que je n'ai jamais compris que l'on puisse assimiler les partisans de l'intégration européenne, ceux qui veulent créer une grande puissance, et une seule, avec toutes les nations de l'Europe occidentale, à des partisans d'une vassalisation de l'Europe par rapport aux Etats-Unis. Il faut avoir l'esprit singulièrement tourné pour imaginer qu'une puissance de deux cents à deux cent cinquante millions d'habitants — à supposer que nous arrivions à la constituer, ce qui est mon vœu le plus ardent — se précipiterait spontanément dans la servitude et qu'elle n'aurait pas, par la force qui serait la sienne, la possibilité de diriger son destin. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique et du groupe socialiste.)

Malheureusement — il faut bien arriver à en parler — cette construction européenne traverse aujourd'hui une crise dont il n'est pas excessif de dire qu'elle est très grave, sinon dramatique. Je remercie M. le ministre des affaires étrangères d'avoir fait au moins un aveu à cette tribune : à savoir que si le Gouvernement, dans cette affaire, n'avait poursuivi que l'obtention du règlement financier de la politique agricole pour la fin de la période transitoire, alors, il pouvait l'obtenir après le 22 juillet de cette année, puisque les nouvelles propositions de la commission lui donnaient sur ce point-là entièrement satisfaction.

M. le ministre des affaires étrangères. Je n'ai pas dit cela !

M. Maurice Faure. Vous avez dit, monsieur le ministre, et je regrette de n'avoir pas le *Journal officiel*, que les propositions du 22 juillet se rapprochaient infiniment de ce que vous demandiez vous-même sur ce plan, mais qu'il était trop tard parce qu'une autre question de caractère politique avait été soulevée, disons le mot, la question essentielle pour vous. Je m'étonne que vous ayez attendu le 1^{er} juillet 1965 pour lire le traité et vous apercevoir que la troisième étape, qui doit commencer

en 1966, stipulait des votes à la majorité. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique et du groupe socialiste.)

M. le président. Monsieur Maurice Faure, voulez-vous permettre à M. le ministre des affaires étrangères de vous interrompre ?

M. Maurice Faure. Très certainement, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. le ministre des affaires étrangères. Je remercie M. Maurice Faure de me laisser apporter une rectification.

Je n'ai pas dit que les propositions de la commission — qui d'ailleurs ont été présentées sous la forme d'un mémorandum, afin de ne pas avoir à être soumises à l'avis de l'Assemblée de Strasbourg — je n'ai pas dit que le mémorandum de la commission, du 22 juillet, reprenait exactement les propositions françaises. Et, surtout, je n'ai pas dit qu'à la suite du dépôt de ce mémorandum l'accord était certainement conclu. Si j'en juge par les discussions difficiles et jusqu'à présent sans conclusion qui se poursuivent à Bruxelles entre les cinq autres partenaires, il y aura encore bien des difficultés pour aboutir au règlement financier. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. Maurice Faure. En vérité, monsieur le ministre des affaires étrangères, ce n'est point en refusant de négocier dans le cadre des institutions existantes que vous arriverez le moins du monde à une solution de ce problème. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique et du groupe socialiste.)

En effet, nous avons entendu d'étranges choses sur la politique agricole. M. le Président de la République, relayé en cela par M. le Premier ministre, ne perd pas une occasion de dire : « Le traité de Rome avait oublié l'agriculture ! ».

M. André Fanton. Ce qui est exact !

M. Jean de Préaumont. C'est vrai !

M. Maurice Faure. Eh bien, j'ai quelques raisons de connaître ce traité ! M. le ministre des affaires étrangères aussi.

Monsieur le président de la commission des affaires étrangères, confirmez-vous que le traité de Rome ait oublié l'agriculture ?

M. Maurice Schumann, président de la commission des affaires étrangères. Au contraire, je vous donne raison sur ce point.

M. Maurice Faure. Une fois n'est pas coutume. Je vous en suis infiniment reconnaissant. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique et du groupe socialiste.)

M. le président de la commission des affaires étrangères. Le traité de Rome n'a pas oublié l'agriculture, mais vous savez mieux que quiconque, vous qui avez joué un rôle essentiel dans sa négociation, qu'il maintenait l'inclusion de l'agriculture dans la Communauté économique européenne non pas peut-être à l'état de vœu pieux, mais à l'état de virtualité.

M. André Fanton. Très bien !

M. le président de la commission des affaires étrangères. J'ajoute que si le traité de Rome a été, grâce à vos efforts comme à ceux de la majorité de l'époque, approuvé par l'Assemblée nationale de 1956 et de 1957, c'est essentiellement parce que vous avez pu rallier les voix des représentants de l'agriculture. Il est incontestable qu'à l'époque le monde rural a trouvé un grand espoir dans la lettre et dans l'esprit du traité de Rome.

C'est la raison pour laquelle je suis convaincu que vous ne pouvez qu'approuver les efforts actuellement déployés par le Gouvernement français pour transformer cet espoir en réalité. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. Maurice Faure. Monsieur le président de la commission, je vous remercie de cette mise au point qui me permettra d'abréger l'explication que je fournirai en réponse.

Il est exact que le traité de Rome ne contenait, relativement à la politique agricole, que des principes de caractère général.

M. André Fanton. Des principes vagues !

M. Maurice Faure. Monsieur Fanton, c'est la cinquième fois que vous m'interrompez en quelques minutes !

M. André Fanton. La deuxième !

M. Maurice Faure. Vous n'avez certainement pas lu les dix articles du traité. Si vous avez quelque chose à dire, je vous suggère de prendre la parole après moi.

Quoi qu'il en soit, je tiens à rappeler ce qu'en pense le président de la fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, M. de Caffarelli, qui déclarait dans sa dernière interview : « Rappelons tout d'abord que le traité de Rome est le premier traité international signé par la France dans lequel les problèmes agricoles ont été évoqués de façon approfondie et prospective. »

M. René Laurin. Mais il ne l'a pas lu !

M. Jean de Préaumont. C'est probable !

M. Maurice Faure. Je mets au défi un seul membre de la majorité ici présent de soutenir que le traité de Rome pouvait contenir en matière de politique agricole — sauf à devenir un monstre et à exiger quinze ans de négociations — plus que les clauses qu'il contenait à l'époque. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique et du groupe socialiste.)

J'attends qu'on me réponde... Je vous remercie, mesdames, messieurs. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

La cause étant donc entendue sur ce point, je n'ai jamais prétendu que le titre III du traité de Rome réglait à lui seul, pour l'avenir, la politique agricole commune. Il restait, en effet, à la négocier pas à pas. Je connais la difficulté de la tâche et chaque fois, par des communiqués publics, j'ai félicité le Gouvernement quand il a remporté des succès dans ce domaine. J'y voyais la marche favorable d'une communauté à laquelle je crois avoir quelque peu contribué et j'ai jamais salué sans la moindre arrière-pensée les progrès réalisés.

Mais je demande, sur ce point, qu'on me donne acte de ma bonne foi et aussi de la véracité des affirmations que je viens de produire.

En effet, croyez-moi, la rupture du traité de Rome serait très grave pour notre économie et pour notre pays. M. le ministre des affaires étrangères, dans une incidente, ne l'a pas caché. Quelle solution de rechange nous laisserait la rupture du traité de Rome ? Une zone de libre échange ? M. le Premier ministre présentant, hier matin, le V^e plan devant la commission des finances, a dit : Certes, nous souhaitons la continuation du Marché commun ; mais s'il devait s'interrompre, qu'on sache bien que l'économie française ne se replierait pas sur elle-même. Nous avons choisi dans une large mesure le grand vent de la concurrence.

Il serait fort difficile, en effet, à moins de prendre un chemin contraire au progrès, de revenir sur cette libération. Mais alors où serait la prise en charge communautaire de l'exportation de nos surplus agricoles ? Où seraient toutes les notions de marchés organisés que contient le traité de Rome et dont beaucoup restent encore à élaborer ?

Je suis le premier à dénoncer les retards apportés par certains de nos partenaires à la détermination d'une politique commune de l'énergie, d'une politique commune des transports. Je serai toujours à vos côtés lorsque vous voudrez faire avancer la Communauté économique européenne dans l'esprit où l'avaient conçue ses promoteurs.

La fin du traité de Rome ? Que deviendrait le F. E. D. O. M., les 800 millions d'unités de compte prévus par l'accord de Yaoundé pendant cinq ans pour aider le développement des pays associés d'outre-mer, essentiellement ex-français ? Vous ne nourrissez pas l'illusion de croire que nos partenaires continueraient de supporter une partie, peut-être trop modeste mais néanmoins substantielle, de cette charge. Vous en voyez toutes les conséquences !

Pour ma part, je souhaite vivement que la France reprenne sa place dans les institutions de la Communauté et je regrette — j'en arrive au dernier point de cet exposé — que M. le ministre des affaires étrangères vienne de nous indiquer de la façon la plus claire que le problème agricole était dépassé, que celui de tout l'équilibre institutionnel de la Communauté était désormais posé, celui, en préalable, de la conception même de la Communauté.

Je le regrette d'autant plus que je reste favorable à la conception que contenait le traité de Rome, non pas du tout par un sentiment de « copaternité » — le problème est dépassé — mais pour une autre raison.

A cette tribune vous venez à l'instant de parler de la méthode de coopération politique en déplorant l'échec du plan connu sous le nom de l'actuel ministre de l'éducation nationale, M. Christian Fouchet, et en nous disant : « Si on l'avait appliqué, si l'on avait multiplié les rencontres de ministres, de chefs de gouvernement et même de chefs d'Etat, on n'en serait pas où l'on en est. »

Cette méthode, vous l'avez essayée sur un plan bilatéral avec l'Allemagne ! Vous en avez bien organisé des rencontres de

chefs de gouvernement et de chefs d'Etat ! Vous vous êtes rendus bien souvent les uns chez les autres, à un moment donné ! Les colonnes des journaux en étaient remplies !

Qu'a donné cette méthode ? Rien, parce que — et c'est ce qui nous distingue au point de vue de la conception de la Communauté — nous estimons que le rôle de la commission est absolument irremplaçable et je veux m'expliquer sur ce point.

Le traité de Rome ne nie pas l'existence des Etats, voyons ! Les institutions communautaires renvoient le pouvoir de décision aux représentants des gouvernements, les six ministres réunis en conseil. La commission ne détient en effet aucun pouvoir de décision. Mais elle a un rôle irremplaçable d'imagination, de compromis. C'est vrai, monsieur le ministre des affaires étrangères. Et je ne suis pas sûr que si vous n'aviez pas levé la séance à minuit cette nuit-là, elle ne vous aurait pas proposé un compromis quelques heures après, ce qui était en effet son rôle. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique et du groupe socialiste. — Protests sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Jean de Préaumont. Vous savez que ce n'est pas vrai !

M. Michel de Grailly. Pourquoi pas quelques heures avant ?

M. Maurice Faure. Monsieur de Grailly, vous êtes insupportable ! Je resterai à la tribune jusqu'à ce que j'aie fini.

M. Michel de Grailly. Vous dites « quelques heures après » ; pourquoi pas « quelques heures avant », si votre théorie était juste ?

M. Maurice Faure. J'eusse préféré quelques heures avant.

Mais si vous m'interrompez chaque fois pour des réflexions de cette nature, je serai encore à cette tribune pour un moment. (Rires et applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique et du centre démocratique.) Je m'y trouve d'ailleurs à l'aise et je ne suis pas pressé...

M. le président. Mais je suis, moi, plus pressé que les orateurs. (Sourires.)

M. Maurice Faure. Je le comprends.

M. le président. J'indique, en effet, que la séance de cette nuit doit se terminer vers une ou deux heures du matin et je rappelle que si les intervenants sont tenus de demander à l'orateur l'autorisation de l'interrompre, c'est le président qui leur donne la parole. Dorénavant je ne permettrai plus qu'on interrompe M. Maurice Faure. (Applaudissements sur de nombreux bancs du rassemblement démocratique et du centre démocratique.)

M. Maurice Faure. Je disais que le rôle de la commission me semblait irremplaçable parce qu'elle détenait ce pouvoir de proposition, cette mission de compromis mais aussi parce qu'elle constituerait la garantie de l'Etat minoritaire lors des votes si la troisième étape est abordée selon les termes du traité de Rome.

En effet, le conseil de ministres ne peut prendre de décisions à la majorité que s'il approuve les propositions de la commission. Il faudrait donc supposer une double conspiration permanente de cinq Etats contre le sixième — toujours le même — et de la commission dont le mandat formel exprimé par le traité est précisément de prendre une vue commune des problèmes européens et de ne faire preuve d'aucune partialité nationale.

Me permettez-vous de vous rappeler que la commission a été l'auxiliaire des thèses françaises dans tant de débats — l'accord de Yaoundé, l'agriculture, la politique de développement, la politique à moyen terme — que je suis étonné que cette suspicion contre elle soit venue de la France.

Je peux, monsieur le Premier ministre, comprendre que vous ayez trouvé excessive, sur le plan politique, les dernières propositions qu'elle a formulées au mois de mars. C'est un point de vue que vous aviez parfaitement le droit d'exprimer et qui vous amenait à les repousser sur ce plan en conseil à Bruxelles. Mais je crois qu'il est difficile de contester à la commission le droit de formuler des propositions qui devancent la réalité. Sinon, qui se chargera de ce rôle au sein des institutions de cette Communauté ? Qui sera le moteur capable de devancer la réalité immédiate sinon la commission dont c'est aussi le mandat et dans une large mesure la vocation ? (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique et du groupe socialiste.)

Pour moi, si la commission a anticipé sur l'événement, si elle a peut-être trop osé, il demeure qu'elle est restée dans les limites de ses attributions juridiques et politiques ; ce que, d'ailleurs, vous n'avez nullement contesté à l'instant.

Alors, pourquoi tout ce drame au sujet de propositions que vous n'approuvez pas, ce qui est votre droit le plus absolu, mais qui ne devraient pas vous amener à la conclusion que tout l'équilibre institutionnel de la Communauté doit être remis en cause ? D'autant plus — M. Boscardy-Monsservin le soulignait éloquentement à cette tribune lors du dernier débat de politique étrangère, causant ainsi un peu de gêne à la majorité, je m'en souviens — que si vous voulez déboucher sur une politique agricole commune, les choses se passeront bien à peu près de cette manière-là.

Il est de l'intérêt manifeste de la France que le fonds européen d'organisation et de garantie agricole ne soit pas financé par des cotisations intergouvernementales remises en cause d'année en année. Quand on réunit six gouvernements pour leur demander de remplir la caisse, chacun essaye de donner moins et de prélever davantage. Le problème ne sera donc vraiment résolu que lorsqu'une ressource communautaire alimentera le fonds sans marchandage inutile. C'est ce que vous avez toujours demandé, à tout à fait juste raison. A ce moment, si une ressource communautaire finance une dépense communautaire — le F. E. D. O. M., le F. E. O. G. A., le fonds social — il faudra bien recourir à une instance de contrôle parlementaire qui ne pourra être autre que le Parlement européen, auquel il sera nécessaire de donner un peu plus de représentativité.

En effet, on peut difficilement à la fois lui reprocher de ne pas traduire la légitimité populaire et lui refuser le suffrage universel et par là, précisément, la légitimité dont on le prétend dépourvu. C'est contradictoire. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique et du groupe socialiste.)

Aussi, je peux comprendre que vous gagniez du temps ; je connais votre conception de la question européenne. Mais ne cassez pas cette machine, parce que, à mon sentiment, vous éprouveriez des difficultés pour créer une nouvelle Europe !

J'en arrive ainsi à ma conclusion. Monsieur le ministre des affaires étrangères, vous avez parlé de l'époque romantique. Il est toujours agréable d'évoquer dans la vie des peuples comme dans la vie des hommes les heures où le romantisme était à l'ordre du jour. Mais ce mot a été cité souvent déjà et je ne ferai pas preuve de grande originalité en le reprenant à mon compte : « Méfiez-vous que les romantiques ne soient les véritables réalistes ! »

En effet, vous ne ferez pas l'Europe tout seul. Et vous n'avez encore su persuader personne. Ce qui m'étonne, lorsque je sors de nos frontières, cela m'arrive quelquefois, et à l'intérieur même de nos frontières — en dehors, j'en conviens, de la majorité, nuance qui a son poids — c'est que personne n'épouse vos conceptions sur la politique européenne, ni sur la politique atlantique.

Et je vais plus loin. Le style de votre diplomatie fait que même ceux qui partageraient quelques-unes de vos vues — car personne n'a jamais totalement tort de même que personne n'a jamais totalement raison — sont gênés, et en quelque sorte paralysés, par le climat international que vous avez, hélas ! suscité. Car la crise la plus grave que nous traversons aujourd'hui, ce n'est pas une crise sur des textes ni même tellement sur des institutions, c'est une crise de confiance, la plus difficile de toutes à surmonter. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique et du groupe socialiste.)

En tout cas en 1958, le précédent régime, par ailleurs tant décrié, vous avait légué en Europe occidentale des rapports particuliers avec les voisins de la France. Il avait transformé des ennemis autrefois héréditaires en partenaires au sein d'une entreprise commune qui était la plus grande révolution pacifique des temps modernes et qui supposait, en effet, que l'on se dépouillât de vieilles habitudes, de vieilles mentalités, que l'on acceptât le pari qui consistait désormais à considérer que peu à peu l'Europe — au sein de laquelle la France non seulement n'était pas abaissée, comme on a bien voulu le dire, mais rayonnait d'un éclat si fort — devait devenir en quelque sorte la voie de notre avenir. (Murmures sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.)

Je vous vois sceptique sur ce point, mais lorsque je contemple vos œuvres diplomatiques, le traité franco-allemand et les accords d'Évian, je pense qu'elles pourraient vous inciter à plus de modestie à l'égard de vos prédécesseurs au pouvoir. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique et du groupe socialiste.)

Ce que nous redoutons, c'est qu'à la place de partenaires, nous ne trouvions plus que des voisins, certes encore amicaux aujourd'hui, mais peut-être méfiants demain, et que vous preniez à rebours le chemin de notre histoire. (Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. le président. La parole est à M. Bettencourt. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'U. N. R. - U. D. T.)

M. André Bettencourt. Mes chers collègues, après avoir suivi attentivement nos rapporteurs, après vous avoir entendu, monsieur le ministre des affaires étrangères, après avoir écouté notre collègue M. Maurice Faure, j'ai envie de récuser cette citation d'Anatole France : « L'opposition est une très mauvaise école de gouvernement et les politiques avisés qui se poussent par ce moyen aux affaires, ont grand soin de gouverner par des maximes tout à fait opposées à celles qu'ils professaient auparavant. » (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants.)

M. Maurice Faure, en effet, au Gouvernement comme dans l'opposition, garde le même talent. Homme de gouvernement par nature, peut-être n'est-il pas aujourd'hui aussi éloigné de nous qu'il le pense ou qu'il le dit. En tout cas, certaines de ses idées sont de celles auxquelles nous sommes aussi attachés.

Monsieur le ministre des affaires étrangères, le langage de la majorité ne peut pas être, bien sûr, le langage de l'opposition, surtout quand il s'agit de s'adresser à vous.

Vous le savez bien, les républicains indépendants sont d'accord avec vous sur l'essentiel. Dans un précédent débat, M. Boscardy-Monsservin et moi-même nous vous avons déjà exprimé, au nom de notre groupe, ce que nous pensions de votre politique concernant l'Europe et aussi l'Amérique.

Depuis, il nous est arrivé quelquefois de penser que vous nous aviez peut-être compris. En vérité, nos façons de voir ne sont pas divergentes mais nous voudrions qu'elles soient complémentaires sans cesse davantage.

On continue de vous faire beaucoup de procès d'intention — et peut-être encore aujourd'hui — à vous et au général de Gaulle !

Nous ne vous ferons pas, nous, un procès d'intention. Nous vous redirons simplement nos intentions avec le désir, puisque nous sommes de la majorité, qu'elles deviennent de plus en plus les intentions de la majorité.

Nous sommes Français. Il n'est pas question de faire disparaître la France. Nous sommes tous d'accord sur ce point. Je crois que cela n'est dans l'idée de personne.

Les « Européens » les plus farouches laissent parfois entendre que la France doit se fondre dans l'Europe ce sont des mots, et ceux qui se montrent les plus affirmatifs sont parfois ceux qui n'ont plus d'audience ou ceux-là qui, pour le plaisir de s'opposer à vous, en rajoutent, et c'est sans grande importance !

Mais si nous croyons en nos communes, monsieur le ministre des affaires étrangères, nous croyons en nos syndicats de communes et en nos districts. C'est d'ailleurs bien là la politique que vous souhaitez.

Si nous croyons en nos départements, nous croyons maintenant en nos régions et c'est bien là encore la politique que vous souhaitez.

Si nous croyons en la France, nous croyons en l'Europe et c'est, et ce doit être votre politique.

Il ne faut pas faire de ces concepts nouveaux une panacée, une religion, mais il faut admettre que ce sont les concepts du monde d'aujourd'hui. Ils sont dans la nature des choses. On se regroupe, on s'entraide. Cela demande des sacrifices, comme de faire partie d'une majorité.

A quelque échelon qu'on se trouve placé on ne fait rien de solide actuellement sans s'appuyer les uns sur les autres. Vous en êtes aussi convaincus que nous.

Certes, l'heure de l'internationale n'a pas encore sonné. Trop de pays sont en guerre. Les nations communistes elles-mêmes se soupçonnent ou se déchirent, mais nous savons tous, gens de droite ou gens de gauche, que les contacts entre les hommes, entre les nations sont indispensables à la marche de l'humanité. Or, sur cette voie, nous affirmons que l'Europe est une étape au service de la paix, seulement une étape, mais précisément celle de notre génération.

Nous ne pensons pas que l'Europe des Six puisse être une conception immobile. Elle est une partie du mouvement. Tout ce que vous avez fait pour rendre possible la détente entre l'Est et l'Ouest, entre les nations capitalistes et les nations socialistes, est bien. Tout ce que vous faites encore pour que les pays de l'Est européen ne se sentent pas définitivement coupés de nous, pour que des liens, au contraire, se renouent, est bien. Tout ce que vous ferez pour que l'Europe des Six puisse devenir un jour l'Europe des Sept, et même l'Europe européenne, est bien.

Mais il faut franchir la première étape dans des conditions telles que les autres étapes soient possibles à leur tour.

Nous voulons aller de l'avant. Nous voulons sortir de nos vieilles conceptions. Toute la jeunesse de notre pays est pleine d'espoir. Au-delà des réalités il y a, en effet, comme un senti-

ment qui nous mène, que nous ne pouvons pas négliger, dont il faut, au contraire, se servir pour que les rêves d'aujourd'hui deviennent des réalités de demain.

Nous estimons probablement tous que les vieux nationalismes ne doivent pas s'exacerber, non seulement parce qu'ils sont un frein pour le monde en marche mais parce qu'ils sont un danger et que le meilleur moyen de faire disparaître les vieilles idées est de les remplacer par des idées neuves.

Quelles sont les tentations de l'Allemagne ? Est-ce que les tentations d'un pays ne sont pas d'autant plus graves qu'il est riche et fort ? L'Allemagne est riche et elle rêve d'être forte, de récupérer ses territoires. Souvenons-nous, mesdames, messieurs, de la France de la guerre, de cette France divisée en deux. Cela a été épouvantable. L'idée même que cela aurait pu durer vingt ans nous est insupportable. Or, depuis vingt ans l'Allemagne est en deux morceaux et chaque Allemand de l'Ouest, dans la richesse et la liberté, pense à son frère de l'Est, dans l'austérité, souvent la misère, toujours la contrainte. (*Interruptions sur les bancs du groupe communiste.*)

Quelle est la meilleure méthode pour récupérer les territoires de l'Est ? Est-ce le nationalisme allemand, qui nous entraînerait dans le fracas de la guerre ? Ou bien l'union européenne, une force si sûrement pacifique qu'elle pourrait se permettre de s'entendre avec la Russie sans quitter pour autant le monde occidental ? Nul n'en sait rien.

Mais si l'Europe n'était plus une perspective pour l'Allemand, alors il faudrait bien qu'il mette toute son ambition, tous ses espoirs dans l'Allemagne « par-dessus tout ».

Aux Français traumatisés par la perte de leurs colonies, le général de Gaulle a bien su proposer la coopération. Et ils sont nombreux, les jeunes volontaires de l'armée, les volontaires du progrès candidats à l'Afrique ; ils représentent une élite de notre pays.

A ces Allemands de la guerre gagnée et perdue, aux muscles d'acier, aux usines reconstruites, fors de leurs chercheurs et de leurs saines finances, que proposons-nous ? La conquête des marchés leur suffirait-elle si, dans les forges d'Essen ou d'ailleurs, les walkyries recommençaient à chanter la danse du feu ?

La jeunesse d'Allemagne est l'une des plus vivantes du monde, l'une des plus disponibles aussi. Plus que certains des dirigeants de l'Allemagne d'aujourd'hui, la jeunesse allemande est prête pour un idéal de communauté européenne.

Les Russes, en s'opposant à l'Europe, avaient-ils pensé qu'ils jetaient ainsi les Allemands dans les bras des Américains ? Le téléphone rouge serait-il pour eux d'une meilleure garantie que la volonté pacifique d'une Europe unie ? Voilà qui serait grave pour nous.

A tout cela, M. le Premier ministre a répondu d'une phrase qui nous ramène d'un coup à des notions plus simples et à des réalités plus concrètes : « Nous avons dû prendre acte du refus de nos partenaires de tenir les engagements souscrits et plusieurs fois réaffirmés ».

Là encore, nous rejoignons le Gouvernement.

S'il faut une crise chaque fois qu'il est parlé d'agriculture, il n'y a pas d'Europe possible, et si la règle de la majorité pouvait, demain, démolir ce que la règle de l'unanimité aurait si péniblement édifié, il n'y aurait pas d'Europe possible.

L'Europe, pour des décennies encore, ne peut être qu'une organisation et non un Etat. Si les premiers termes de cette organisation sont déjà en cause, quelle vanité de vouloir aller plus loin ! Il faut que chacun prenne honnêtement ses responsabilités.

Nous ne nous affolons pas. Nous devinons que notre éminent collègue le président Maurice Schumann, qui doit connaître assez bien le chemin du Faubourg Saint-Honoré, n'a pas discuté avec M. Spaak au hasard. Nous pensons et nous espérons que vous-même, monsieur le ministre des affaires étrangères, et vos principaux collaborateurs n'êtes pas sans contacts avec nos partenaires européens et qu'aussitôt après les élections présidentielles des conversations reprendront à l'échelon des ministres, indépendamment de la commission et, un peu plus tard, à l'échelon le plus élevé.

Mais au-delà des grandes préoccupations politiques, vous me permettez de vous dire que les intérêts matériels qui sont en cause, et qui nous font aussi souhaiter la reprise des négociations, sont de ceux qui nous tiennent particulièrement à cœur.

Nous savons bien que c'est à la volonté du Gouvernement que nous devons d'avoir pu, à deux reprises, surmonter les difficultés qui entravaient le marché commun agricole.

Si l'on fait grand bruit autour de la propagande gouvernementale, il semble que celle-ci a bien rarement mis en lumière cet aspect pourtant capital de la vérité. Je n'ai pas l'impression que les agriculteurs le sachent ; ils ont tendance à penser, au

contraire, que c'est le Gouvernement français qui oublie leurs intérêts, alors que sans le Gouvernement français les règlements agricoles auraient, plusieurs fois déjà, été renvoyés aux calendes grecques. Je suis heureux que votre discours ait de nouveau bien précisé les choses.

« Au coin du feu », M. le Premier ministre nous a déclaré que le Marché commun n'était pas la solution de tous nos problèmes — assurément — mais qu'il ne pouvait que rendre plus nécessaire la transformation de notre agriculture et de notre industrie.

Le protectionnisme a été, en effet, durant trop longtemps la loi du moindre effort ; on sait où il nous a menés. Y revenir, c'est mourir.

Le Marché commun est un élargissement, la suppression du protectionnisme national, et, disons-le, son remplacement par le protectionnisme européen est l'étape nécessaire de la compétition mondiale.

Si parfois certains de nos industriels s'inquiètent devant le Marché commun et voudraient gagner du temps, ne devraient-ils pas, au contraire, se rendre compte que le décalage entre leurs possibilités et celles de leurs concurrents risquerait de s'aggraver grâce au maintien d'un protectionnisme national ?

Quant au marché agricole français, quel gouvernement, quel budget national pourrait le défendre et lui assurer l'expansion, ou même la survie ?

Vous avez, d'ailleurs, si totalement conscience de cela, monsieur le ministre des affaires étrangères, que vous n'avez pas admis qu'à Bruxelles on puisse remettre en cause par un biais le marché agricole commun et cela parce que, entre un protectionnisme devenu impossible à notre époque et la loi terrible du marché international, l'organisation du marché européen apparaît à tous comme une étape raisonnable et indispensable.

Dépenser par quintal vendu sur le marché extérieur 22 francs pour le blé, 64 francs pour le sucre, 170 francs pour le lait en poudre, 60 francs pour le lait écrémé, de 460 à 475 francs pour le beurre, tout cela est d'autant plus impossible à long terme que l'augmentation régulière de la production irait de pair avec une augmentation régulière, non seulement de la charge de l'Etat, mais du déficit des agriculteurs.

Cela paraît, de prime abord, incompréhensible, mais c'est bien ainsi que le problème est le plus souvent posé.

Et si, au contraire, dans la perspective du marché mondial qui reste pour plus tard l'idéal, l'agriculture française devait trop souvent se trouver seule face à la concurrence internationale, au dumping des grands Etats, face à des conditions de technicité, de main-d'œuvre, de fiscalité, de charges sociales complètement différentes des siennes, malheur à celui qui resterait agriculteur !

Entre ces deux solutions extrêmes et impossibles toutes deux, le marché commun agricole, s'il n'a pas toutes les vertus, nous paraît donc avoir des avantages essentiels.

Cette organisation européenne des marchés peut nous éviter vingt ans de souffrance. Voilà le moins qu'on puisse dire. Le jeu en vaut donc la peine.

Alors que nos partenaires sont beaucoup plus avantagés que nous par le marché commun industriel, accepter de perdre cette contrepartie du marché commun agricole aurait été une erreur grave. Accepter que nos partenaires remettent déjà en cause ce qui avait été prévu, accepter qu'au bénéfice de la règle de la majorité ils puissent le faire un peu plus tard, voilà qui n'était pas possible.

Cette dernière crise dépasse, en vérité, le problème agricole. Elle est infiniment plus vaste. Le traité de Rome n'est pas en cause, mais il apparaît évident qu'un réajustement est nécessaire.

Sur le plan agricole, il n'est peut-être pas si compliqué de se mettre d'accord sur la démobiliation douanière, sur le financement commun, pour peu qu'aux difficultés de l'arbitrage politique on préfère la prolongation des règles de la clé du traité.

Mais quand il s'agit de la politique des transports, de la politique fiscale, de la politique sociale, peut-on imaginer que, pour des problèmes aussi fondamentaux, devant lesquels on recule déjà depuis longtemps, et alors qu'il s'agit de mettre en cause la vie des Etats, on puisse accepter la règle de la majorité ; on puisse accepter qu'un Etat se voie imposer par d'autres des règlements, une discipline dont il ne voudrait à aucun prix ?

Ce serait la dislocation, la fin de l'Europe, et ceux des Européens qui soutiennent une telle thèse me paraissent prendre un pari si dangereux qu'il ferait douter de leurs véritables sentiments.

Que des modalités pratiques puissent être décidées à la majorité, voilà qui permettrait probablement d'aller plus vite en besogne, mais s'il s'agit de questions vitales pour un pays, l'unanimité reste nécessaire. Le simple bon sens l'indique.

Alors, puisse la France avoir, à la fin de cette année, toute l'autorité voulue pour se faire entendre et comprendre de ses amis européens.

Je crois, monsieur le ministre des affaires étrangères, que nos chances d'y parvenir seraient d'autant plus grandes qu'au-delà de la défense des intérêts nous aurions vraiment opté pour une façon d'aborder les discussions prochaines qui correspondent aux préoccupations et aux aspirations de notre temps.

La France est aujourd'hui en paix. Ce sont de ses rapports pacifiques avec l'Amérique, avec l'Asie, avec l'Afrique, avec l'Europe qu'elle s'inquiète désormais.

Nous avons approuvé votre politique d'indépendance. Ce que nous accordions aux autres, pourquoi ne pas nous l'accorder à nous-mêmes ? Il n'y avait pas de raison pour qu'une tutelle américaine s'exerce sur nous. Pourtant, les Etats-Unis restent à nos yeux la grande nation amie, à laquelle il faut dire la vérité, mais avec laquelle doit être précieusement gardée l'alliance qui découle du passé et qui garantit l'avenir.

A cet égard, de nombreux collègues de notre groupe s'inquiètent d'un certain désengagement concernant les bases de l'O. T. A. N. en France, et voudraient obtenir de vous, monsieur le ministre, des précisions et des apaisements.

Nous avons approuvé votre politique en Asie, qu'il s'agisse du Sud-Est asiatique ou de la reconnaissance de la Chine.

Nous avons approuvé votre politique en Afrique, non seulement vis-à-vis des Etats noirs francophones, si évidemment amis et fidèles, mais encore vis-à-vis de l'Algérie, dont nous voulons espérer que les années à venir, après les mutations nécessaires, nous rapprocheront plus solidement.

Nous avons approuvé votre politique de détente avec l'U. R. S. S. qui a été au départ du grand renouveau de la politique extérieure française.

Nous voudrions qu'en Europe, cette Europe qui nous tient tant à cœur, la France, durant les années à venir, fasse une politique qui entraîne nos autres partenaires.

Depuis cinquante ans, depuis toujours, l'industrie allemande est très en avance sur la nôtre. Elle a toujours été le double de la nôtre. Dans certains secteurs, elle est aujourd'hui le triple.

Ce n'est pas le jour où la France reviendra à la division des partis, aux majorités composites et éphémères, ou même à un Président de la République se contentant d'arbitrer entre les oppositions, ce n'est pas ce jour-là que la France pourra prétendre exercer un rôle en Europe. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants.)

Ce jour-là, l'Allemagne commandera l'Europe et il nous faudra accepter d'être commandés par elle, ou bien sortir de l'Europe.

C'est à présent que les forces politiques s'équilibrent le plus, et cela parce qu'il y a en France un Président de la République dont l'autorité dans le monde est évidente, parce qu'il y a aussi, à l'Assemblée nationale, une majorité solidaire, c'est à présent qu'il faut s'entendre avec nos amis européens et décider avec eux de l'avenir commun.

Le Gouvernement, comme les Français, doivent ensemble le savoir et le comprendre.

Le rêve de certains serait que, demain, le Président de la République ait le moins de voix possible : l'affaiblir coûte que coûte. Qu'y gagnerait l'Europe ? Qu'y gagnerait la France ?

Pouvons-nous imaginer une Europe dont les communistes et les amis de M. Tixier-Vignancour seraient ensemble les avocats ?

Et pouvons-nous imaginer qu'avec eux, M. Mitterrand, M. Lecanuet, M. Marcellin, M. Antier, attachés tous quatre à l'Europe, pourraient la construire plus facilement qu'avec nous ? Je ne le pense pas.

C'est pourquoi nous croyons que si la République et la démocratie peuvent aller de pair avec un Président qui soit un vrai Président, nous croyons encore que son autorité n'a aucun intérêt à être affaiblie au moment où, à la table de l'Europe, une nouvelle et importante discussion va s'engager, où devra être tenue solidement la place de la France. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'U. N. R. - U. D. T.)

M. le président. La parole est à M. Feix. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. Léon Feix. Monsieur le ministre, nous avons écouté votre exposé avec une grande attention.

Nous y avons relevé certaines affirmations de principe auxquelles chacun ne peut que souscrire, mais nous y avons noté également bon nombre d'appréciations avec lesquelles nous ne sommes pas d'accord, ainsi d'ailleurs que beaucoup d'ombres, de discrétions que nous comprenons fort bien de votre part, mais que nous jugeons nécessaire d'éclaircir.

Quelques faits essentiels marquent la situation internationale dans laquelle s'inscrit la présente discussion.

Le premier de ces faits, c'est la poursuite et l'aggravation de la guerre au Viet-Nam. La France y est particulièrement

intéressée. D'abord, en raison des liens historiques, culturels et affectifs qui existent entre notre peuple et le peuple vietnamien. Ensuite, parce que la situation dramatique actuelle résulte du fait que les accords de Genève de 1954, portant la signature de la France, ont été systématiquement violés par les gouvernants américains. Enfin, et cela vaut pour tous les pays, parce que les événements du Viet-Nam portent en eux, d'escalade en escalade, un risque évident et croissant de déclenchement d'une guerre généralisée.

Certes, les dirigeants des Etats-Unis mènent auprès de leur peuple, et en direction de l'opinion internationale, une intense campagne pour tenter de faire croire que la responsabilité de la poursuite de la guerre incomberait aux Vietnamiens, ou bien à tel ou tel pays socialiste. Ils ont même avancé — et une certaine presse française a repris l'idée — que l'agresseur du Sud Viet-Nam serait le gouvernement démocratique du Nord Viet-Nam. Ils parlent de paix et de négociation sans condition. Mais tout cela ne saurait masquer la réalité.

La réalité, c'est la mainmise américaine sur le Viet-Nam, ouverte dès 1954 ; c'est le sabotage systématique des accords de Genève, à commencer par l'interdiction des élections qui, en 1956, devaient décider de la réunification du Viet-Nam ; c'est l'action persistante, toujours plus directe, visant à faire du Sud Viet-Nam une plate-forme agressive permettant de dominer tout le Sud-Est asiatique.

En avril 1965, en même temps qu'il parlait pour la première fois de négociations sans conditions, le président Johnson aggravait les mesures de guerre. Résultat : alors que 28.000 militaires américains se trouvaient à ce moment-là au Viet-Nam, il y en a actuellement, moins de six mois après, plus de 150.000, et l'on envisage d'en porter le nombre à 200.000 pour la fin de l'année.

En même temps, l'intensité et la sauvagerie des bombardements au Sud et au Nord Viet-Nam ne cessent de croître. Depuis quelques jours, l'utilisation massive de gaz contre les combattants et la population civile a repris. Elle est officiellement reconnue par les gouvernants de Washington et le général Westmoreland, qui commande actuellement les troupes américaines au Sud Viet-Nam, ose invoquer cyniquement des principes humanitaires pour tenter de justifier la violation délibérée de la convention de Genève sur l'interdiction des gaz toxiques.

Nul ne peut douter que l'engagement militaire direct de l'impérialisme américain, c'est-à-dire de la plus grande puissance impérialiste, contre un peuple vivant à 10.000 kilomètres des Etats-Unis et contre un Etat socialiste ne soit gros de dangers pour la paix mondiale.

C'est le premier et sans doute le plus important aspect de la situation générale dans laquelle se déroule notre débat, même s'il est vrai qu'existent ailleurs d'autres points de tension, dont certains sont très sérieux.

Le deuxième aspect, qui est positif, réside dans une conscience accrue des dangers que présente la situation actuelle et dans de nouvelles manifestations de la volonté de paix qui anime les peuples.

Ces jours derniers, des dizaines de milliers de citoyens américains ont participé à des manifestations dirigées contre la guerre faite au peuple vietnamien par leur gouvernement. D'autre part, la récente démarche du pape Paul VI à l'O. N. U. reflète la volonté générale d'en finir avec les solutions de violence et constitue une importante contribution à la cause de la paix, même si certains, qui l'ont fortement applaudi, ne laissent pas pour autant « tomber les armes » et continuent à utiliser la force la plus bestiale, comme c'est le cas des gouvernants américains.

Le troisième aspect de la situation, que j'évoquerai plus longuement parce qu'il caractérise toute la politique extérieure française, c'est le développement des divergences entre les principales puissances occidentales.

Il est compréhensible que la politique extérieure pratiquée depuis sept ans surprenne, voire déconcerte parfois ceux qui ne voient pas clairement comme nous le caractère et la profondeur des contradictions du monde capitaliste. D'autant que le système actuel de pouvoir personnel fait de la politique extérieure un domaine réservé, soumis en tant que tel, au moins dans les formes, aux impulsions et aux « humeurs » de l'homme qui en est le principal responsable et qui naturellement se tient en dehors du contrôle populaire.

Pour reprendre une expression du chef de l'Etat au cours de sa conférence de presse du 9 septembre dernier, le pouvoir actuel a une politique « qui est la sienne ». C'est une politique d'ensemble, cohérente malgré les apparences, qu'il n'est pas possible de dissocier, de compartimenter ainsi que le pensent certains, en politique intérieure, d'une part, en politique extérieure de l'autre, celle-ci — la politique extérieure — pouvant en telle ou telle circonstance permettre d'accepter la politique intérieure.

Le pouvoir ne pratique pas une mauvaise politique intérieure et une bonne politique extérieure. Il mène sa politique, tout simplement, sur le plan intérieur et sur le plan extérieur et cette politique — je m'excuse de le rappeler une fois de plus à cette tribune — exprime avant tout les intérêts du grand capital français et ceux du capitalisme monopoliste d'Etat, les uns et les autres étant toujours plus liés, ainsi que le souhaite et comme y travaille le pouvoir.

Pour maintenir la confusion, pour tenter d'abuser un certain nombre de gens, le chef de l'Etat se présente comme ne faisant qu'un avec la France. Il essaye de se confondre avec elle. Sans lui, rien de national n'est concevable en dehors de son initiative ou de son assentiment ! Malheureusement pour le pays, une telle rectitude s'exprime davantage dans les discours que dans les actes.

C'est que le grand capital moderne a d'énormes appétits. Ses intérêts égoïstes n'ont que fort peu à voir avec ce que nous pensons être le véritable intérêt national, inséparable de l'intérêt de la classe ouvrière et du peuple, de l'intérêt et de la sécurité du pays, de la paix.

La défense de ces intérêts vous pose, messieurs, des problèmes qu'il ne vous est pas facile de résoudre. Vous avez en face de vous les hommes des monopoles américains, anglais ou ouest-allemands et d'autres, qui, tout en étant « atlantiquement parlant » vos alliés, sont aussi vos concurrents, vos rivaux, dans la lutte pour la conquête des matières premières et des marchés.

Vous ne pouvez pas éluder — vous le savez — les contradictions qui résultent d'une telle situation, mais vous estimez que le grand capital français est en mesure de tenir sa place sur l'échiquier mondial et vous vous efforcez en conséquence de lui permettre de surmonter au mieux les contradictions entre impérialistes et de tirer le meilleur parti possible de la situation.

Vous avez cru pouvoir devenir le chef de file d'une petite Europe capable de jouer un rôle déterminant ou du moins intéressant pour les monopoles français dans le cadre du monde dit occidental. Mais vous aviez pris trop rapidement vos désirs pour la réalité.

Les pays d'Europe occidentale dont vous entendiez faire, sous votre direction, des partenaires, ne voient pas le problème comme vous. C'est notamment le cas de l'Allemagne de Bonn. C'est aussi celui de la Grande-Bretagne. La taille industrielle et commerciale de ces pays, de même que leurs traditions et leurs perspectives, dépassent le costume étriqué que vous pouvez leur offrir.

Alors, en même temps que vous accentuez en France les mesures favorisant les plus grosses sociétés, au détriment des travailleurs et de la grande majorité de la population, vous vous efforcez de pallier vos difficultés extérieures en recherchant des sources d'approvisionnement et des débouchés en dehors des circuits habituels.

Cette recherche explique les efforts indéniables que vous avez faits et que vous faites en direction des pays d'Afrique, du Moyen-Orient, d'Asie, d'Amérique latine, où une place est bien souvent à prendre en raison notamment de la politique insensée des gouvernants américains et parfois britanniques. Elle explique votre politique à l'égard des pays socialistes.

Que ces efforts aboutissent à des relations économiques nouvelles réciproquement fructueuses avec ces pays, nous en prenons acte favorablement chaque fois que cela se produit, d'autant que ces relations vont forcément de pair avec une certaine amélioration des relations politiques dans le sens de la compréhension mutuelle et de la coexistence pacifique et vous amènent à des prises de position telles que la reconnaissance de la République populaire de Chine, votre attitude concernant le Viet-Nam, l'ensemble du Sud-Est asiatique ou Saint-Domingue ou encore les discussions que vous avez avec l'Union soviétique et d'autres pays socialistes.

Mais cela n'envie rien au fait que votre politique extérieure est forcément limitée dans ses aspects positifs et qu'elle est contradictoire. Les faits se chargent de montrer le fossé qui existe parfois entre les déclarations de principe et les actes officiels. Le chef de l'Etat ne manque pas une occasion, surtout — peut-être n'est-il pas inutile de le rappeler — depuis la fin de la guerre d'Algérie, de parler de décolonisation, du respect des peuples, de leur élan généreux vers le progrès. Ce sont là, en réalité, pour le pouvoir actuel, des principes assez élastiques. On s'accommode fort bien, par exemple, de l'amitié de ce fasciste et colonialiste attardé qu'est Salazar, puisque cela correspond à l'intérêt de la Banque de l'Union parisienne, de Schneider et de De Wendel. M. Dassault, député de la majorité et grand privilégié du régime a toutes facilités pour vendre ses Mirage et ses Mystère aux gouvernants d'Afrique du Sud, champions de l'apartheid. Le délégué français à l'O. N. U. s'abstient dans un vote condamnant les racistes blancs de Rhodésie et il est par ailleurs évident que la politique récente à l'égard du Congo-Léopoldville est dictée par des considérations dans lesquelles l'intérêt de certains trusts passe avant l'intérêt de notre peuple et celui du peuple congolais.

Nous voulons, monsieur le ministre, vous poser un certain nombre de questions qui portent sur le Viet-Nam, sur les relations internationales et le désarmement et sur la sécurité européenne.

En ce qui concerne le Viet-Nam, il n'est selon nous pas de solution possible sans la liquidation des bases américaines au Sud Viet-Nam, le retrait des troupes américaines et de leurs satellites et, évidemment, la cessation des bombardements et des combats, bref, sans que prenne fin l'agression américaine.

Ces mesures, qui répondent aux prescriptions des accords de Genève de 1954 et qui ont été formulées par les représentants qualifiés du peuple vietnamien — le gouvernement démocratique au Nord, le Front national de libération au Sud — sont seules capables d'assurer au peuple sud-vietnamien le droit de régler ses propres affaires sans ingérence étrangère et d'assurer à l'ensemble du peuple vietnamien la liberté de régler la question de la réunification pacifique du pays. Ces mesures conditionnent la solution du drame vietnamien.

Mais, quels que soient à cet égard les sentiments du Gouvernement, ne croyez-vous pas, monsieur le ministre, qu'est vraiment trop restrictive l'appréciation — vous l'avez rappelée, après le chef de l'Etat, dans sa conférence de presse — selon laquelle « actuellement, la France n'a rien d'autre à faire que de se ménager pour plus tard » ?

Ne pensez-vous pas que le moment soit venu de reconnaître officiellement la République démocratique du Viet-Nam ?

Quelle est, par ailleurs, votre position à l'égard du Front national de libération du Sud Viet-Nam ?

N'estimez-vous pas que notre pays ne peut rester officiellement insensible devant l'utilisation massive de méthodes de guerre aveugles que la conscience humaine et internationale ne peut que réprouver ?

Enfin, est-il vrai que des roquettes fabriquées dans des usines françaises et livrées par votre Gouvernement à l'O. T. A. N. soient utilisées par les troupes américaines contre les patriotes vietnamiens ? Si la nouvelle est exacte, quelles dispositions avez-vous prises ou comptez-vous prendre pour mettre fin sans plus attendre à cette situation qui contredit l'attitude officielle à l'égard du problème vietnamien ?

Telle est la première série de questions que nous voulions vous poser.

Pour ce qui est des relations internationales, très nombreux sont certainement les membres de cette Assemblée qui se félicitent que l'O. N. U. ne soit plus considérée en haut lieu comme un « machin », tout en regrettant qu'une telle appréciation ait pu, dans une certaine mesure, défigurer pendant plusieurs années le visage de notre pays sur le plan international.

Partisans résolus du règlement négocié de tous les litiges en suspens, nous sommes convaincus que l'O. N. U. qui a obtenu récemment des résultats appréciables, particulièrement dans le conflit indo-pakistanaï — même si ce dernier n'est pas définitivement réglé — peut et doit jouer à l'avenir un rôle déterminant si elle devient une organisation vraiment universelle des Etats et si elle adapte ses structures et ses méthodes aux réalités de notre temps.

Dans la situation mondiale actuelle, nous considérons, avec le congrès mondial pour la paix, l'indépendance nationale et le désarmement général — qui s'est tenu à Helsinki du 10 au 15 juillet avec des représentants de 99 pays appartenant à tous les continents — qu'il « est de plus en plus nécessaire et urgent de bannir les armes nucléaires, de les détruire et d'en exclure l'usage ». Nous approuvons la proposition faite par le congrès de réunir une conférence mondiale des chefs d'Etat et de gouvernement sur les problèmes que posent les armes nucléaires.

Les questions que nous vous posons découlent naturellement des positions qui viennent d'être sommairement évoquées.

Nous ne vous demandons pas si vous allez poursuivre la mise en place de votre force de frappe — instrument, stimulant ou peut-être pour certains prétexte de la course aux armements — puisque le ministre des armées vient d'annoncer que votre première bombe H explosera dans le Pacifique en 1966. Et pourtant, la voie de la paix commande d'urgence la liquidation de toutes les forces de frappe, nationales, européennes ou multilatérales, si l'on ne veut pas courir le risque de voir dans quelques années à peine — et tout le monde le sait dans cette Assemblée — dix ou quinze puissances disposer de l'arme atomique, et parmi elles — j'y reviendrai dans un instant — la République fédérale allemande.

Pensez-vous, dans la ligne de votre politique du « machin », continuer à vous tenir en dehors de l'accord de Moscou, approuvé par plus de cent Etats, et portant interdiction de certaines expériences nucléaires, ainsi qu'en dehors des conférences internationales sur le désarmement ?

Comment conciliez-vous les belles déclarations sur les « mains libres » et le « maintien en dehors de l'inféodation » avec les accords franco-américains que vous avez conclus, tant en

ce qui concerne le ravitaillement en vol des Mirage IV que la mise en service des fusées françaises, accords sans lesquels, vous le savez, votre force de frappe est absolument inopérante ?

M. Alexandre Sanguinetti. C'est de l'analphabétisme !

M. Léon Feix. La troisième et dernière série de questions a trait à la sécurité européenne, problème particulièrement actuel.

La position des communistes est connue en ce qui concerne tant l'Europe que le Marché commun et le traité entre la France et l'Allemagne de l'Ouest.

Nous croyons que le désengagement de la France à l'égard des blocs militaires est hautement souhaitable, en attendant la dissolution de ces blocs, ce qui faciliterait le développement de la coopération entre tous les pays, sans distinction de régimes sociaux.

Mais nous ne sommes pas, bien au contraire, opposés à toute organisation européenne. Nous sommes favorables à une Europe fondée sur une étroite coopération entre l'ensemble des pays européens, sans exclusive, dans le respect de la souveraineté de chaque Etat. Nous approuvons la suggestion formulée par le congrès mondial pour la paix, d'une conférence sur la sécurité européenne au niveau des chefs de gouvernement.

Nous nous sommes prononcés contre le Marché commun parce que nous estimions qu'il s'agissait, avant tout, d'une opération bénéfique pour les trusts, en premier lieu pour les plus puissants, ceux de l'Allemagne de Bonn. Nous avons dit que l'opération se réaliserait sur le dos des ouvriers et des paysans français et au détriment de notre pays. L'expérience et la présente discussion montrent que nos craintes étaient loin d'être sans fondement.

M. Henri Duvillard. C'est pour cela que vous voterez pour M. Mitterrand.

M. Léon Feix. Il faut bien reconnaître que nous ne sommes pas tombés sous le charme illusoire de ce que M. le ministre des affaires étrangères appelle cet après-midi, à propos de la C. E. C. A., « l'époque romantique de la construction européenne ».

Toutefois, sans modifier notre position de fond, nous tenons compte de l'existence du Marché commun. Nous aimerions que la France prenne des initiatives afin que soit pratiquée, au sein du Marché commun, une autre politique que celle qui est actuellement suivie, une politique qui tienne compte des intérêts des travailleurs de chaque pays et de nos propres intérêts nationaux.

Nous suggérons à cet effet que les assemblées élues et les syndicats de chaque pays soient représentés dans les diverses assemblées européennes et disposent de pouvoirs réels.

Par ailleurs — et ce sera le dernier sujet que j'évoquerai — nous nous sommes vigoureusement opposés au traité conclu entre la France et l'Allemagne de l'Ouest.

Il est hors de doute que l'entente, que l'amitié entre les peuples français et allemand constitue un élément essentiel de la sécurité de l'Europe, de cette partie du monde la plus vulnérable en cas de guerre généralisée et où, en même temps, s'affrontent les principales forces armées du monde.

Nous avons montré, en particulier au cours de la discussion du traité, que ce dernier était le contraire de la « réconciliation » promise, qu'il comportait de très graves dangers, qu'il était une prime aux militaristes et aux revanchards ouest-allemands. Nombreux sont les Français, incrédules alors, qui prennent aujourd'hui conscience de cette réalité.

En effet, la revendication déjà formulée d'une participation à la stratégie nucléaire occidentale ne suffit plus aujourd'hui aux dirigeants ouest-allemands. Ce qu'ils veulent désormais, c'est l'accession de l'Allemagne occidentale à la puissance atomique. Ils sont tous d'accord là-dessus. Leurs divergences portent seulement sur les méthodes à utiliser pour atteindre leur objectif. Pour Erhard et pour Schroeder, qui se placent toujours plus ouvertement dans le sillage de Washington, le plan américain de force multilatérale est « la proposition de solution la plus convaincante qu'on ait présentée jusqu'ici ». Un simple droit de « codécision » leur conviendrait actuellement.

Ces jours derniers, un journal français du soir écrivait : « Un doigt sur la détente commune contribuerait à donner aux Allemands de l'Ouest la stature internationale qu'ils désirent et les mettrait, pensent-ils, en position de force pour discuter de la réunification avec l'U. R. S. S. »

Mais ce qui ne dit pas ce journal et qui, pensons-nous, doit être souligné ici, c'est qu'à partir du moment où les dirigeants allemands de l'Ouest auraient « le doigt sur la détente », ils ne tarderaient certainement pas à se lancer dans la course aux armements atomiques pour leur propre compte.

En mai dernier, un rapport de l'Union de l'Europe occidentale indiquait que les réacteurs de Karlsruhe, Juliers et Kehl, pro-

duisent d'ores et déjà assez de plutonium pour la fabrication annuelle de onze bombes de type Hiroshima. Le même document officiel révélait que l'Allemagne occidentale produira, d'ici à trois ans, 670 kilogrammes de plutonium. Or six kilogrammes et demi de cette matière suffisent pour une bombe cinq fois plus puissante que celle d'Hiroshima.

On se rend mieux compte encore où l'on en est lorsqu'on entend l'ancien — et futur — ministre des affaires étrangères, Schroeder, déclarer avec hauteur que Bonn et Paris auront à s'entendre sur « certains problèmes militaires et sur la question des frontières orientales » de l'Allemagne.

La déclaration prend tout son sens quand on sait qu'elle a été faite quelques jours après l'entente sur la frontière Oder-Neisse, qui semble s'être réalisée entre le chef de l'Etat français et le président du conseil polonais, M. Cyrankiewicz.

La situation va probablement se préciser au cours du prochain voyage du chancelier Erhard aux Etats-Unis. Toutefois, qui ne comprend déjà l'extrême gravité que représenterait la livraison, sous une forme quelconque, de l'armement atomique à ceux qui, à Bonn, parlent de révision des frontières et de respect des intérêts vitaux du Reich ?

Comme l'a écrit ces jours-ci l'hebdomadaire officiel de l'U. N. R., « dès que resurgit outre-Rhin une poussée de pangermanisme agressif, toutes les nations qui ont eu à souffrir de Hitler et de l'occupation allemande sentent se réveiller inquiétudes et appréhensions ».

Mais une telle constatation ne suffit pas ; encore faudrait-il que le pouvoir mette ses actes en concordance avec les paroles et avec les écrits de sa majorité.

La nouvelle menace — car c'en est une qui est réelle et pressante — que font peser les militaristes et les revanchards ouest-allemands est un argument supplémentaire, nous semble-t-il, un argument décisif en faveur de la non-dissémination des armes nucléaires et donc, pour ce qui nous concerne, nous Français, en faveur d'une participation active de notre pays à toutes les initiatives internationales intéressant le désarmement, en faveur aussi de l'arrêt de la force de frappe et de la reconversion des installations atomiques.

D'autres questions se posent, monsieur le ministre, et nous vous les posons.

En présence des faits que nous avons évoqués, ne considérez-vous pas que le traité signé entre le gouvernement français et le gouvernement de Bonn a été une erreur ou, en tout état de cause, qu'il se révèle dangereux et doit, en conséquence, être dénoncé ?

Estimez-vous possible, contrairement à ce que M. Bettencourt disait il y a un instant, d'admettre plus longtemps la présence sur notre sol de bases militaires américaines et ouest-allemandes ?

Dans l'état actuel des choses, qu'attendez-vous pour mettre fin à la présence et aux exercices de troupes allemandes en France, au lieu de les glorifier à la télévision, comme ce fut le cas pour les récentes manœuvres de débarquement de détachements de la Bundeswehr à Quiberon ? Je rappelle en passant que cette opération de débarquement porte, dans vos plans, le nom de « Prélude ». Ce nom se passe de commentaire !

Une dernière question : ne pensez-vous pas que le moment soit venu de reconnaître la République démocratique allemande ?

Vous faites souvent état du réalisme de la politique extérieure française. Mais l'existence des deux Allemagnes, l'existence de deux Etats allemands est une réalité qui ne dépend pas de la reconnaissance ou de la non-reconnaissance de l'un des deux Etats par vous ou par d'autres.

En raison de l'aggravation du danger militariste en Allemagne de l'Ouest, l'existence de la République démocratique allemande est une heureuse réalité, un élément indéniable d'« équilibre en Europe » — pour reprendre vos propres termes, monsieur le ministre des affaires étrangères — à la fois parce qu'elle est une force pacifique, ainsi qu'en témoignent tous ceux qui ont visité l'Allemagne de l'Est, et parce qu'elle constitue un frein à l'expansionnisme germanique qui se manifeste dans l'Allemagne de l'Ouest, ce que nul ne peut nier aujourd'hui.

Votre position actuelle envers la République démocratique allemande est insoutenable et ridicule. Elle se traduit notamment par le refus de visa à des sportifs, à des touristes, à des représentants de villes jumelées avec des villes françaises. Elle risque de compromettre le déroulement à Grenoble des futurs Jeux Olympiques d'hiver.

Faire retomber, comme vous le faites, sur le bureau allié de circulation de Berlin la responsabilité de refus des visas n'est pas admissible ; vous savez parfaitement vous libérer, quand vous le voulez, de telles prétendues obligations.

D'ailleurs, les faits condamnent votre attitude discriminatoire à l'encontre de la République démocratique allemande.

Ne prenons qu'un exemple : la participation de maisons françaises aux foires de Leipzig. A la foire annuelle de septembre, concernant les biens de consommation et d'usage courant, 155 maisons françaises ont participé en 1963, 176 en 1964, 227 en 1965. Quant à la foire annuelle de mars, intéressant le matériel technique, la participation française s'est élevée à 305 firmes en 1963, à 316 en 1964 et à 379 en 1965.

Tels sont les éléments que le groupe communiste a voulu apporter à ce débat.

Je le répète, et pour les raisons déjà indiquées, nous ne nous faisons pas d'illusion sur votre volonté de pratiquer une politique extérieure qui réponde vraiment aux nécessités actuelles et à l'intérêt bien compris du pays.

C'est pourquoi nous considérons comme particulièrement importante la perspective d'un profond changement de la politique française qu'ouvre la candidature unique des forces de gauche à la Présidence de la République. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. Michel Boscher. M. Mitterrand partage-t-il vos opinions en matière de politique extérieure ?

M. Léon Feix. Je parle non pas au nom de M. Mitterrand mais au nom du groupe communiste ! (Exclamations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. René Rieubon. M. Boscher n'est pas qualifié pour parler de cela, tout au moins, jusqu'à preuve du contraire !

M. Albert Marcenet. Vous l'êtes d'ailleurs encore moins !

M. le président. Messieurs, je vous prie de laisser M. Feix conclure.

M. Léon Feix. Dans son « coin du feu » électoral de jeudi dernier, M. le Premier ministre a déclaré qu'il s'agira de choisir, le 5 décembre, entre le passé et le présent.

Or la question ne se pose pas du tout ainsi, car le système actuel — votre système — est la conséquence de certaines erreurs du passé.

M. Albert Marcenet. Des vôtres !

M. Léon Feix. Ce qu'il faut, c'est construire pour la France un avenir vraiment démocratique, compte tenu des tares du pouvoir personnel et des faiblesses du passé.

C'est un fait de grande portée, croyons-nous, que tous les partis, les diverses organisations et les personnalités de gauche soient d'accord sur un certain nombre d'options comportant notamment, en politique étrangère, la coexistence pacifique, l'abandon de la force de frappe et la reconversion des installations atomiques françaises.

M. Jean-Louis Gasparini. Sous quelle forme ?

M. Maurice Delory. La reconversion des installations soviétiques également ?

M. Léon Feix. Ces options visent également la participation active de la France aux discussions internationales contre la dissémination des armes atomiques et en faveur du désarmement, l'inutilité — ou la nocivité — du traité qui lie notre pays à l'Allemagne de Bonn, l'orientation vers une Europe qui soit non pas celle des trusts et des monopoles (Exclamations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.) mais une Europe démocratique, l'Europe des peuples ; enfin, la reconnaissance de la frontière Oder-Neisse.

Il y a là, nous en sommes convaincus, les fondements d'une politique extérieure qui permettrait à notre pays de jouer le rôle qui lui revient — et il est grand — sur le plan mondial.

Pour notre part, nous ferons le maximum afin qu'une telle politique devienne le plus rapidement possible une réalité. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. Sanguinetti. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. Alexandre Sanguinetti. Mes chers collègues, j'ai eu le privilège, voici quelques jours, de participer à la session parlementaire de l'O. T. A. N. qui s'est tenue à New-York. Cela m'a permis d'observer les choses et les gens d'un oeil non prévenu et avec autant d'impartialité que je puis m'en imposer.

Il est certain que, vis-à-vis des représentants des nations appartenant à l'O. T. A. N. qui assistaient à cette session, l'audience des thèses exposées par les membres présents de la majorité à l'Assemblée nationale a été mince, même si une considération certaine leur a été manifestée, en fonction de l'importance que l'on accorde désormais à la France, à ses efforts et à ses positions.

Ces positions, on les connaît, mais il n'est pas inutile de les rappeler.

La réforme de l'O. T. A. N., que nous croyons indispensable si nous voulons que l'alliance atlantique garde ou retrouve le sens d'un accord entre égaux et d'une communauté d'intérêts, passe par la reconnaissance de principes que je vais énoncer.

La défense de l'Europe appartient d'abord aux Européens, avec l'aide et avec le soutien, tant qu'ils seront nécessaires, des Américains, et non aux Américains, avec l'aide, si possible, des Européens.

M. Yves Guéna. Très bien !

M. Alexandre Sanguinetti. Tant que l'aide et le soutien des Américains restent nécessaires, la présence de forces américaines en Europe demeure acceptable, à condition de ne pas servir, avant toute chose, d'alibi à la paresse et à la lâcheté des Européens. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

Le premier de ces principes découle de l'extraordinaire transformation du monde, depuis la signature de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord.

Bien des événements majeurs sont survenus, qui ont modifié la signification de cette organisation.

Dès la signature même du traité, en 1949, le monde apprenait l'explosion atomique russe, qui n'était pas attendue avant de nombreuses années ; il voyait triompher le communisme en Chine, l'Europe émerger de ses années zéro, il assistait à la naissance de la République fédérale d'Allemagne, posant à terme le problème de la réunification allemande.

Depuis, nous avons connu l'équilibre de la terreur nucléaire qui, désormais, expose les Etats-Unis aux mêmes risques de destruction que ceux qu'elle pouvait infliger à la Russie soviétique dans les années qui ont précédé et suivi immédiatement la signature de l'alliance, ne permettant plus à l'Europe de croire à la protection exclusive et sans faille du bouclier atomique américain.

A cela se sont ajoutées la disparition des empires coloniaux de l'Europe — avec, pour conséquence, l'irruption sur la scène politique et le développement du tiers monde — la déstalinisation et l'évolution incontestable des sociétés soviétiques de l'Europe orientale dans un sens plus libéral, enfin la progression toujours plus grande de l'Europe vers une puissance matérielle retrouvée, très supérieure à ce qu'elle avait connu dans les années de l'entre-deux-guerres.

C'est là qu'intervient le deuxième principe que nous posons. L'histoire sera sévère en constatant combien trois cent millions d'Européens occidentaux, disposant du deuxième combinat industriel de la terre, auront tremblé plus longtemps qu'il n'était acceptable et convenable devant trois cent millions de Soviétiques, dont cent millions de sujets soumis, pris à revers, comme le reste du monde occidental auquel ils appartiennent eux aussi, par le formidable problème de la Chine et du Tiers-Monde et, ne disposant que du troisième combinat industriel de notre planète, au point que ces européens occidentaux ne savent plus se déterminer par rapport à eux-mêmes, mais uniquement par rapport aux Américains. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

La puissance américaine dans le monde et la présence américaine en Europe leur ont servi d'alibi.

Ils ont renoncé à exister en tant qu'Européens indépendants. Ils ne se veulent plus qu'atlantiques, c'est-à-dire protégés par la puissance dominante en Atlantique et soumis à elle.

L'intégration militaire des forces des puissances signataires de l'O. T. A. N., demandée par les Etats-Unis et obtenue par tous en Europe occidentale sauf en France, en a été un des moyens, car qui dit intégration militaire dit intégration politique, c'est-à-dire soumission à des conceptions et des impératifs extérieurs, quand l'une des nations est démesurément plus puissante que les autres et prétend s'arroger l'exclusivité de l'armement nucléaire de l'alliance. D'autant plus que chacune des nations d'Europe s'abandonne à cette formidable puissance en se refusant à tout effort personnel proportionnel à ses ressources véritables, financières, démographiques et industrielles, à l'exception de notre propre pays.

Il ne peut pas, et il ne doit pas y avoir d'intégration militaire et politique, dans le cadre de l'alliance atlantique, entre l'Amérique et l'Europe, si l'on veut que celle-ci soit autre chose qu'une commodité administrative pour les Etats-Unis et un simple instrument de leur puissance.

Nous n'avons rien à reprocher aux Etats-Unis — la plus grande nation de la terre — avec lesquels nous n'avons eu, nous Français, aucun conflit depuis deux siècles et aux côtés desquels nous avons combattu de leur indépendance à notre libération.

Nous comprenons les tendances hégémoniques auxquelles les porte la logique de cette puissance, mais nous ne les acceptons pas et nous refusons le monde bi-polaire dans lequel ils tentent de nous enfermer depuis Yalta malgré tous les démentis que leur donnent la nature et l'évolution des choses.

L'intégration ne peut exister entre les européens et les Américains, parce que toute l'Europe se trouverait dans le monde atlantique, tandis que tous les intérêts américains ne s'y trouveraient pas. Les Etats-Unis appartiennent au moins autant, si ce n'est tous les jours davantage, au monde du Pacifique qu'au monde de l'Atlantique et cette situation qu'imposent la géographie et leurs intérêts, pour tout l'avenir prévisible, ne changera pas. L'intégration jouerait à sens unique et ne pourrait que consacrer la dépendance de l'Europe envers les Américains.

Le problème de l'intégration est un problème qui ne concerne que les Européens. C'est une question très difficile dont nous discuterons encore longtemps et à peine, mais qui ne concerne que nous et qui ne sera résolue que lorsque sera résolue la structure politique de l'Europe, c'est-à-dire quand les Européens auront pris l'habitude de vivre et de régler ensemble leurs existences et leurs intérêts, que sera né un patriotisme européen qui n'existe toujours pas et qu'aura pu être alors fondée la nation européenne, parce qu'il n'existe pas de substitut à la nation, quelle que soit sa dimension.

L'intégration, fusion et non juxtaposition des intérêts et des moyens, ne peut s'accomplir que dans un cadre national. L'Europe, intégrée ou non, fédérée ou confédérée, mais qui ne sera pas supranationale, parce qu'il n'existe nulle part de supranationalité dans le monde, pourra alors s'allier aux Etats-Unis sur un pied d'égalité réelle pour former avec eux l'un des deux piliers de l'Alliance atlantique. Toute la politique étrangère et militaire suivie par le Gouvernement tend à décider l'Europe à entrer dans ces voies en lui servant d'exemple.

Que ce soit dans le domaine politique, dans le domaine financier, dans le domaine économique, dans le domaine militaire et nucléaire ou dans le domaine institutionnel, nous accomplissons des actes conservatoires fondamentaux, non seulement aujourd'hui de la France, mais demain de l'Europe. Nous refusons la dissolution de l'Europe dans un monde atlantique, en refusant de nous dissoudre dans une Europe supranationale.

Nous connaissons bien le pari que font nos opposants, partisans de la supranationalité européenne. Ce pari procède de la conviction que le rassemblement des peuples européens dans un système institutionnel dépassant leurs Etats provoquera chez eux une prise de conscience de leur puissance et de leurs intérêts liés, et que, par la force des choses, une autonomie européenne, sinon une indépendance, se dégagera dans le monde atlantique.

Pour nous, un tel pari risque d'être mortel pour la France et pour l'Europe. Il s'agit non d'une certitude, mais d'une conviction née beaucoup plus d'un tempérament et d'une inclination que d'un froid raisonnement. En acceptant ce pari, nous avons beaucoup plus de chances de le perdre que de le gagner. Alors que notre attitude nous permet de garder intacts les chances de notre avenir, en le prenant nous risquons de les perdre toutes. Intellectuellement, le pari engagé peut séduire, mais un Etat n'a jamais le droit de se laisser séduire. C'est une des conditions de la survie de la nation qu'il représente.

A New York, voici quinze jours, s'il est vrai que nos thèses n'emportaient pas l'adhésion des participants européens, il est non moins vrai que le but que se proposent d'atteindre nos religieux de l'Europe n'avait pas davantage leur sympathie.

Nos opposants et les représentants des pays de l'Europe occidentale ont en commun une logomachie. Elle ne recouvre

pas les mêmes aspirations, et l'on découvre — et j'étonnerai peut-être — qu'il y a plus de choses et d'idées en commun entre nous qu'entre les Français de toutes tendances et les autres Européens. Nous sommes séparés par les modalités de l'action, mais nous tendons vers la même finalité. L'Europe accepte ou souhaite les modalités proposées par nos opposants, mais refuse leur finalité qui est la nôtre, c'est-à-dire l'indépendance politique de l'Europe à l'égard du reste du monde. Dans ce sens, nous sommes tous isolés et c'est entre responsables français que nous aurons à nous entendre pour en sortir et emporter la prise de conscience de l'Europe.

Nous sommes convaincus que ceux qui, aujourd'hui, s'opposent à nous dans nos assemblées et dans le pays redécouvriront que la base de leur action reste la nation française et qu'elle n'est pas près d'être remplacée par une nation européenne dont les Européens ne veulent encore pas. Tant qu'ils seront dans cet état d'esprit, nous préférons ne pas nous enfermer dans une Europe mythique, mais nous ouvrir sur le monde auquel la France a encore quelque chose à dire et à apporter.

Le gigantisme n'est pas et ne sera jamais la condition essentielle, ni même la première condition de l'importance des sociétés humaines. La gauche française ne nous avait pas appris, depuis cent cinquante ans, à adorer le veau d'or et à préférer Goliath à David. Oublierait-elle aujourd'hui que Moïse a détruit le veau d'or et que David a triomphé ?

Combattons chacun de notre côté pour la naissance de l'Europe suivant nos conceptions, mais n'oublions pas que nous sommes seuls et unis dans ce combat parce que nous sommes les seuls à vouloir une certaine victoire. Ce n'est pas en sacrifiant aujourd'hui l'existence souveraine de la nation française que nous la remporterons. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 4 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1966 (n° 1577) ; (rapport n° 1588 de M. Louis Vallon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan) ;

Affaires étrangères (suite) :

Affaires étrangères (Annexe n° 2. — M. Lepeu, rapporteur spécial ;

Avis n° 1627 de M. René Ribière, au nom de la commission des affaires étrangères) ;

Relations culturelles (Annexe n° 3. — M. Roux, rapporteur spécial ;

Avis n° 1589 de M. Weber, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;

Avis n° 1627 de M. Xavier Deniau, au nom de la commission des affaires étrangères).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures dix minutes.)

Le Chef du service de la sténographie
de l'Assemblée nationale,
RENÉ MASSON.

(Le compte rendu intégral de la 2^e séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)

